

**CONVOCAATION**  
à la séance du Conseil municipal du  
**lundi 23 février 2015 à 16h00**  
SALLE BARON KISTER A L'HOTEL DE VILLE

**ORDRE DU JOUR**

| N° | SERVICES                         | OBJET  | RAPPORTEURS                          |
|----|----------------------------------|--|--------------------------------------|
| 0  | Secrétariat du Conseil municipal | Communications.  | M. le Maire                          |
| 1  | Direction générale des services  | Modification de la composition de 4 commissions municipales.   | M. KIEFFER<br>Adjoint                |
| 2  | Direction générale des services  | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.                         | M. STEINER<br>Adjoint                |
| 3  | Direction générale des services  | Modification des statuts de la communauté de communes du pays naborien.  | M. le Maire                          |
| 4  | Jeunesse et sports               | Versement d'avances aux associations « jeunesse et sports » au titre de l'exercice 2015 :<br>- Subvention de fonctionnement<br>- Frais d'entretien des équipements sportifs. | Mme AUDIS<br>Adjointe                |
| 5  | Scolaire                         | Attribution de subventions aux associations qui interviennent dans le cadre des ateliers péri-éducatifs.   | M. SLIWINSKI<br>Conseiller municipal |
| 6  | Culturel                         | Versement d'une avance sur subvention 2015 à l'Harmonie de Saint-Avold.  | M. WITTMER<br>Conseiller municipal   |
| 7  | Centre culturel Pierre MESSMER   | Festival jeune public 2015.  | Mme STELMASZYK<br>Adjointe           |
| 8  | Vie associative                  | Versement d'avances sur subventions aux associations au titre de l'exercice 2015.  | M. STEINER<br>Adjoint                |
| 9  | Vie associative                  | Reconduction du principe de versement des bourses initiatives au titre de l'exercice 2015 et attribution pour l'exercice 2015  | M. THIERCY<br>Adjoint                |
| 10 | Affaires sociales                | Versement d'une avance sur subvention 2015 à l'association « ARC EN CIEL » (Multi-accueil).  | Mme PISTER<br>Adjointe               |
| 11 | Foncier                          | Acquisition des locaux de l'ancienne agence de la Caisse d'épargne située 68 rue de la Carrière.   | M. TLEMSANI<br>Adjoint               |
| 12 | Finances                         | Octroi de la garantie communale pour un emprunt à réaliser par NEOLIA pour l'acquisition-amélioration de 4 logements 2 rue Lemire à Saint-Avold.                             | Mme LAUER<br>Conseillère municipale  |

| N° | SERVICES                        | OBJET   | RAPPORTEURS                            |
|----|---------------------------------|---|--|
| 13 | Marchés publics                 | Création d'une commission de convention de participation pour la couverture complémentaire de santé et de prévoyance pour les agents de la Ville. | M. KIEFFER<br>Adjoint                  |
| 14 | Environnement                   | Renouvellement du bail de chasse - nomination d'un estimateur pour les dégâts de gibiers rouges.  | Mme STELMASZYK<br>Adjointe             |
| 15 | Environnement                   | Enquête publique - projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Zimming, Boucheporn et Narbefontaine .                              | M. HELFENSTEIN<br>Conseiller municipal |
| 16 | Environnement                   | Chemin piétonnier reliant le parc du Tyrol a la cite huchet - convention à intervenir entre l'ONF, la commune de Haute-Vigneulles et la ville.    | Mme JOHO<br>Conseillère municipale     |
| 17 | Archives                        | Médailles de la ville.  | M. VUKOJEVIC<br>Adjoint                |
| 18 | Culturel / conservatoire        | Révision des tarifs   | M. SLIWINSKI<br>Conseiller municipal   |
| 19 | Direction générale des services | Fourniture de gaz naturel pour les bâtiments de la ville de Saint-Avold. Lancement d'une procédure d'appel d'offres.                              | M. KIEFFER<br>Adjoint                  |
| 20 | Direction générale des services | Débat d'orientation budgétaire.   | M. le Maire                            |

Saint-Avold, le 17 février 2015

Le Maire,

Pièces jointes :

- 1 formule de pouvoir
- Projets de délibération complets soumis à la décision du conseil municipal le 23 février 2015
- Procès-verbal de la séance du 17/06/2014 soumis pour approbation



A WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (26)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (17)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
*Estelle ELMERICH*  
Nathalie PILI

*Marilyn SALAMONOWSKI*  
*Raphaël WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
*Monique IMBAUT*  
*Michèle TIRONI JOUBERT*  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (7)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO  
Mme IMBAUT à M. BREM  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (1)**

Mme ELMERICH

**0. COMMUNICATIONS**

Exposé de M. le Maire.

*« Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 1<sup>ère</sup> séance du Conseil municipal de l'année 2015, consacrée en grande partie au débat d'orientation budgétaire et vous souhaite à tous la bienvenue ».*

\*\*\*\*

**QUESTION ORALE**

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Monique IMBAUT, M. Jean-Claude BREM et Mme TIRONI JOUBERT, du groupe « *St-Avold Avenir* » m'ont adressé une question chacun, par courriers réceptionnés au secrétariat général, questions auxquelles je répondrai en fin de séance.

**PROJET MODIFIE**

M. le Maire informe les élus présents qu'un projet de délibération dont la rédaction a légèrement été modifiée, a été déposé sur leur table, il s'agit :

- du point n°9 – BOURSES INITIATIVES

**POINT SUPPLEMENTAIRE**

Il ajoute qu'un point supplémentaire a également été déposé sur les tables des élus présents, dont le titre est « subvention ASBH action d'alphabétisation ».

Aucune remarque n'a été relevée, le point sera examiné en fin de séance.

**PROCES-VERBAL**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 17 juin 2014, transmis à chaque élu par courrier en date du 17 février dernier.

M. BREM souhaite savoir ce qui explique l'écart de temps entre la diffusion du procès-verbal aux élus et l'affichage en mairie. Il remarque en effet que le procès-verbal transmis est celui de la séance du 17 juin dernier alors que l'affichage en mairie est complet jusqu'au dernier conseil municipal, soit jusqu'au 11 décembre 2014.

M. le Maire et Mme STELMASZYK expliquent que ce sont les extraits des trois dernières séances des conseils municipaux qui sont affichés et sans les débats contrairement au procès-verbal qui a été remis aux élus.

**DIVERS**

Mme PIGEOT remarque que sa convocation au conseil municipal lui parvient tardivement et indique qu'elle souhaiterait l'obtenir dans les temps.

M. le Maire explique que son pli est envoyé par la poste le même jour où il est distribué aux autres élus et ajoute qu'il ne peut gérer les retards postaux éventuels. Ceci dit, il suggère à Mme PIGEOT, vu son éloignement, que les membres de son groupe l'avertissent s'ils réceptionnent une convocation à un conseil municipal.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (26)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (17)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
~~Estelle ELMERICH~~  
Nathalie PILI

~~Marilyn SALAMONOWSKI~~  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
~~Monique IMBAUT~~  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (7)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (6)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO  
Mme IMBAUT à M. BREM  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (1)**  
Mme ELMERICH

**1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE 4 COMMISSIONS MUNICIPALES**

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

Par délibération du 8 avril 2014, point n°3, le Conseil municipal a formé ses commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Par délibération du 10 juillet 2014, point n°1, les commissions n°1, 2 et 7 ont été modifiées suite à la démission et au remplacement de Mme Francine BONNEFOIS.

Par délibération du 27 octobre 2014, point n°1, il a été convenu, pour une meilleure organisation, d'apporter des modifications au sein des commissions n°6 et n°9.

Aujourd'hui, et toujours dans le but d'améliorer le fonctionnement et le travail des commissions, il convient d'apporter quelques changements, à savoir :

- M. HELFENSTEIN quitte la *commission n°5 (travaux, circulation, transports, plan handicap, hygiène et sécurité, personnel)* et sera remplacé par Mme SALAMONOWSKI ;
  - Mme SALAMONOWSKI quitte la vice-présidence de la *commission n°6 (environnement, population, état civil, cimetières, nouvelles technologies, communication)* et sera remplacée par M. HELFENSTEIN.
  - Mlle HALBWACHS rejoint la *commission n°8 (sécurité, occupation du domaine communal, patriotique)* et quitte la *commission n°9 (culture, scolaire, archives, jumelage, médailles de la ville)* ;
- Selon le tableau récapitulatif en annexe.

**Décision du Conseil municipal** : Proposition adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 25 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

## COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 8 avril 2014, 10 juillet 2014, 27 octobre 2014, 23 février 2015

| N° d'ordre | COMMISSIONS   | Présidents et vice-présidents délégués par M. le Maire                  |   | Membres<br>(classement : ordre du tableau du C.M.)  | Total membres |
|------------|---|---|---|---|---------------|
|            |   | Présidents  | Vice-présidents                               |   |               |
| 1          | Vie associative, vie des quartiers, citoyenneté, tourisme, conseil des jeunes, conseil consultatif de la vie locale | M. STEINER  | M. GAUDIG                                     | M. THIERY, Mme AUDIS, M. PELLEGRINI, Mme PILI, M. Sylvain BECKER, M. HAYDINGER, M. BREM, Mme PIGEOT   | 10            |
| 2          | Urbanisme, foncier/opérations immobilières, artisanat, commerce, logement, diversité                                | M. TLEMSANI   | M. THIERY                                     | Mme PISTER, M. VUKOJEVIC, M. BRETTNACHER, M. HAYDINGER, Mme ELMERICH, Mme HALBWACHS, M. LANG, Mme PIGEOT  | 10            |
| 3          | Finances et marchés publics   | M. KIEFFER  | Mme LAUER                                     | M. STEINER, M. THIERY, Mme STELMASZYK, M. VUKOJEVIC, M. BRETTNACHER, M. SLIWINSKI, M. BREM, M. MALICK   | 10            |
| 4          | Affaires sociales, conseil des anciens  | Mme PISTER  | Mme JOHO                                      | M. GAUDIG, Mme BECKER Josyane, Mme ELMERICH Mme PILI, Mme SALAMONOWSKI, Mme TIRONI JOUBERT, Mme COLBUS  | 9             |
| 5          | Travaux, circulation, transports, plan handicap, hygiène et sécurité, personnel                                     | M. THIERY   | M. BRETTNACHER                                | M. TLEMSANI, M. VUKOJEVIC, M. GAUDIG, Mme BECKER Josyane, <del>M. HELFENSTEIN</del> , Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, M. LANG, M. MALICK  | 10            |
| 6          | Environnement, population, état civil, cimetières, nouvelles technologies, communication.                           | Mme STELMASZYK  | <del>Mme SALAMONOWSKI</del><br>M. HELFENSTEIN | M. TLEMSANI, M. PELLEGRINI, Mme LAUER, Mme BOISSENOT, Mme JOHO, <del>M. HELFENSTEIN</del> , M. WITTMER, M. BREM   | 9             |
| 7          | Jeunesse et sports  | Mme AUDIS   | Mme PILI                                      | M. KIEFFER, Mme BOUR-MAS, Mme JOHO, Mme BOISSENOT, Mme HALBWACHS, M. BREM, Mme COLBUS   | 9             |
| 8          | Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique   | M. VUKOJEVIC  | M. HELFENSTEIN                                | M. STEINER, M. PELLEGRINI, M. Sylvain BECKER, Mme BOISSENOT, M. WITTMER, <del>Mlle HALBWACHS</del> , Mme IMBAUT, M. MALICK  | 10            |
| 9          | Culture, scolaire, archives, jumelage, médailles de la ville  | Mme BOUR-MAS  | M. SLIWINSKI                                  | Mme PISTER, Mme STELMASZYK, Mme AUDIS, Mme SALAMONOWSKI, M. WITTMER, <del>Mme HALBWACHS</del> , Mme IMBAUT  | 8             |
| 10         | Appel d'offres  | M. WOJCIECHOWSKI<br>Ou le cas échéant l'adjoint délégué :<br>M. STEINER |   | <p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Michel KIEFFER</li> <li>- M. Yahia TLEMSANI</li> <li>- M. Christian THIERY</li> <li>- M. Lothaire GAUDIG</li> <li>- M. Jean-Claude BREM</li> </ul> <p>Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Gérard BRETTNACHER</li> <li>M. Pascal HELFENSTEIN</li> <li>Mme Josyane BECKER</li> <li>Mme Nathalie PILI</li> <li>M. Dominique LANG</li> </ul> |               |

Envoyé en préfecture le 02/03/2015

Reçu en préfecture le 02/03/2015

Affiché le 02/03/2015

Nature de l'acte: Deliberations  
 Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_2  
 Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00  
 Objet: POINT 01 - MODIFICATION DE 4 COMMISSIONS MUNICIPALES  
 Classification matières/sous-matières: 5.2  
 Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_2-DE

Modifications CM du 23.02.2015 (fluo jaune + inscriptions couleur orange)

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOLD Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47

[www.mairie-saint-avold.fr](http://www.mairie-saint-avold.fr) – e-mail : [courrier@mairie-saint-avold.fr](mailto:courrier@mairie-saint-avold.fr)



**SAINT-AVOLD**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (26)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (17)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
~~Estelle ELMERICH~~  
Nathalie PILI

~~Marilyn SALAMONOWSKI~~  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
~~Monique IMBAUT~~  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (7)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO  
Mme IMBAUT à M. BREM  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (1)**

Mme ELMERICH

**2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES  
ARTICLES L. 2122-22 et L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 8 avril 2014 (point n° 02).

Il s'agit de :

**1. Signature de contrat de prêt**

Contrat de prêt n°11770 avec la Caisse des Dépôts et Consignations Nancy en date du 11 juillet 2014 :

- Pour le financement de la réhabilitation du centre équestre 2014 – budget principal
- Montant : 104 515,00 €
- Durée : 81 trimestres
- Taux d'intérêt : livret A + 1.00 %  
(révisable en fonction du taux de rémunération du livret A)
- Remboursement trimestriel – amortissement constant
- Commission d'instruction : 60,00 €

**2. Signature de contrat – ligne de trésorerie**

Contrat de ligne de trésorerie utilisable par tirages, avec la Banque Postale Paris, en date du 20 octobre 2014 :

- Pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie
- Montant : 500 000,00 euros
- Durée : 364 jours à compter du 7 novembre 2014

- Taux d'intérêt : EONIA + marge 1,45% l'an
  - Paiement trimestriel des intérêts
  - Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
  - Commission d'engagement : 650,00 €
  - Commission de non-utilisation : 0,20% l'an
  - Modalités d'utilisation : tirages/versements – Procédure de crédit d'office
- Montant minimum : 10 000 euros par tirage

### 3. la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

| Nature des travaux, fournitures, services  | Montant HT en €     | Montant TTC en €    | Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)   | Date de notification du marché |
|--|---------------------|---------------------|---|--------------------------------|
| Restaurant universitaire : Fourniture et pose d'un lave-vaisselle à avancement automatique.        | Maxi<br>17 240,00   | Maxi<br>20 688,00   | TECNAL DISTRIBUTION<br>BP 45<br>54330 VEZELISE  | 14/10/2014                     |
| Fourniture de produits de traitement pour la viabilité hivernale.                                  | Maxi<br>190 000,00  | Maxi<br>228 000,00  | LOTZ TP<br>40, avenue Foch<br>57730 FOLSCHVILLER  | 07/11/2014                     |
| Maintenance, travaux de génie civil dans les bâtiments communaux.                                  | Maxi<br>183 946,49  | Maxi<br>220 000,00  | BATI TP<br>21, rue de Brack<br>57500 SAINT-AVOLD  | 08/11/2014                     |
| <b>Viabilité hivernale</b><br><u>Lot n° 1</u> : prestations de déneigement de la voirie communale. | Maxi<br>155 000,00  | Maxi<br>186 000,00  | BATI TP<br>21, rue de Brack<br>57500 SAINT-AVOLD  | 25/11/2014                     |
| <u>Lot n° 2</u> : prestations de déneigement des parkings et trottoirs.                            | Maxi<br>35 000,00   | Maxi<br>42 000,00   | SAINT-NABOR SERVICES<br>94, rue Altmayer<br>57508 SAINT-AVOLD   | 25/11/2014                     |
| Vérification des installations de protection contre la foudre.                                     | Maxi<br>250,00      | Maxi<br>300,00      | QUALICONSULT<br>4, allée de Vincennes<br>54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY                                       | 08/12/2014                     |
| Nécropole Nord : Aménagements paysagers alvéole centrale.  | Maxi<br>13 424,00   | Maxi<br>16 108,80   | BATI TP<br>21, rue de Brack<br>57500 SAINT-AVOLD  | 08/12/2014                     |
| Location et entretien des vêtements professionnels des agents de la cantine.                       | Maxi<br>261,45/mois | Maxi<br>313,74/mois | ANETT<br>Les Aviots<br>88150 THAON LES VOSGES   | 15/12/2014                     |
| Risques statutaires.   | Taux 5,85           |                     | GRAS SAVOYE<br>5, Entrée Serpenoise<br>Centre commercial Saint-Jacques - B.P. 44109<br>57041 METZ cedex 1 | 17/12/2014                     |
| Maintenance de la poste automatique PORTALP de type DIVA Kit de la mairie.                         | Maxi<br>152,50      | Maxi<br>183,00      | SCHINDLER<br>Agence de Metz<br>14, rue Georges Aimé<br>57000 METZ   | 17/12/2014                     |

| Nature des travaux, fournitures, services   | Montant HT en €          | Montant TTC en €         | Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)                         | Date de notification du marché |
|---|--------------------------|--------------------------|---|--------------------------------|
| Vérification semestrielle des portes sectionnelles, des rideaux grillagés des bâtiments communaux et des barrières automatiques levantes. | Maxi<br>1 073,00         | Maxi<br>1 287,60         | DEKRA<br>ZA de Tournebride<br>57160 MOULINS LES<br>METZ                 | 17/12/2014                     |
| <b>Dératisation et désinsectisation</b> de la ville de Saint-Avold<br><u>Lot n° 1</u> : dératisation                                      | Maxi<br>2 360,00<br>Maxi | Maxi<br>2 832,00<br>Maxi | MALEZIEUX<br>1, rue Saint-Vincent<br>B.P. 60640<br>57146 WOIPPY CEDEX 2 | 17/12/2014                     |
| <u>Lot n° 2</u> : désinsectisation  | 2 100,00                 | 2 520,00                 |   |                                |

#### 4. Droit de préemption urbain

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain  
de la Ville de Saint-Avold**

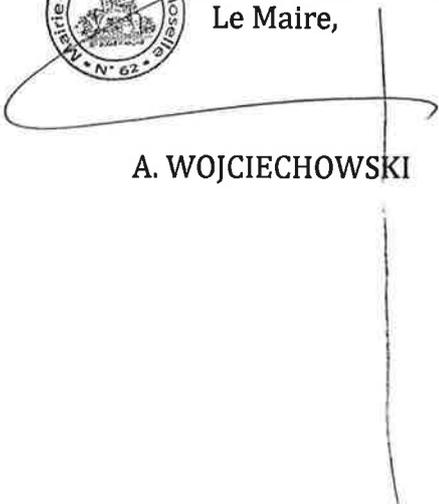
| DIA N° | Reçue le | Vendeur                            | Lieu dit                | Décision             |                |            |
|--------|----------|------------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------|------------|
|        |          |                                    |                         | Contenance           | Non préemption | Préemption |
| 4201   | 08/10/14 | STE STE BARBE                      | 7a et 7b rue d'Arras    | 16a23                | 16/10/14       |            |
| 4202   | 11/10/14 | M et Mme Florian JACQUOT           | 15 chemin de la Cascade | 6a97                 | 16/10/14       |            |
| 4203   | 14/10/14 | Ste SVI                            | Zone Europort           | 45a23                | 16/10/14       |            |
| 4204   | 14/10/14 | Jean Paul DONATE                   | 55 rue Principale       | 2a21                 | 16/10/14       |            |
| 4205   | 15/10/14 | SCI DOMO                           | 66 Bld de Lorraine      | 18a18                | 16/10/14       |            |
| 4206   | 15/10/14 | Wilfried MOMPER et Evelyne DOREMUS | 66 Bld de Lorraine      | 18a18                | 16/10/14       |            |
| 4207   | 16/10/14 | M. et Mme Gwenvael LE SEAC'H       | 31 chemin des Dames     | 1a20<br>4a27<br>1a85 | 30/10/14       |            |
| 4208   | 17/10/14 | SCI CAROLINE                       | 1 rue Peyerimhoff       | 21a28                | 30/10/14       |            |
| 4209   | 22/10/14 | André LOUIS                        | 7 rue de Sommières      | 11a61                | 23/10/14       |            |

| DIA<br>N° | Reçue le       | Vendeur                                | Lieu dit                                | Décision  |                   |            |
|-----------|----------------|--|---|---|-------------------|------------|
|           |                |  |   | Conte-<br>nance   | Non<br>préemption | Préemption |
| 4210      | 23/10/14       | Isabelle PETRY                         | 31 rue de la Chapelle                   | 7a 72<br>1a45<br>7a34                                     | 30/10/14          |            |
| 4211      | 2/10/14        | SAS SAINTE BARBE                       | 9 rue du Chevreuil                      | 7a 24   | 30/10/14          |            |
| 4212      | 29/10/20<br>14 | Denise DECKER                          | 3 rue des Genêts                        | 4a 19   | 13/11/14          |            |
| 4213      | 04/11/14       | René BESCH                             | Rue Poincaré                            | 0a 21   | 13/11/14          |            |
| 4214      | 05/11/14       | Epoux Serge<br>BIANCHI                 | 6 rue de Valenciennes                   | 4a 70   | 13/11/14          |            |
| 4215      | 22/11/14       | SCI RESIDENCE DU LAC                   | 42 rue du lac                           | 7a91  | 27/11/14          |            |
| 4216      | 22/11/14       | STE STE BARBE                          | 17C,D,F rue de Lens                     | 9a82  | 27/11/14          |            |
| 4217      | 04/11/14       | Gisèle Brill                           | 40 rue des Bruyères                     | 6a35  | 27/11/14          |            |
| 4218      | 21/11/14       | SCI ELDANO                             | Galerie de l'Etoile                     | 0a64,<br>0a 13,<br>0a 70,<br>2a77,<br>5a13,<br>3a78       | 27/11/14          |            |
| 4219      | 26/11/14       | Jean-Luc Bies et<br>Raymonde Gamel     | Rue Poincaré                            | 0a20  | 27/11/14          |            |
| 4220      | 26/11/14       | SCI de Gaulle (Gilles<br>Thomas)       | 22 rue Gal de<br>Gaulle                 | 23a36   | 27/11/14          |            |
| 4221      | 27/11/14       | SYDEME                                 | Cité Jeanne d'Arc                       | 1ha01a<br>89ca<br>5ha82a<br>28<br>06a61<br>8ha03a6<br>3ca | 11/12/14          |            |
| 4222      | 29/11/14       | Jean-Luc OREFICE et<br>Eléonor OREFICE | Rue Maillane –<br>Passage des<br>Poilus | 3a98  | 11/12/14          |            |
| 4223      | 29/11/14       | EPFL                                   | 26 rue de Jeanne<br>d'Arc               | 95a53<br>10a87<br>2a05<br>0a04                            | 11/12/14          |            |
| 4224      | 02/12/14       | Filip Defeyter<br>Florence Caluwe      | 1 impasse des<br>Joncs                  | 10a34   | 11/12/14          |            |

| DIA<br>N° | Reçue le | Vendeur                               | Lieu dit                                  | Décision                             |                   |            |
|-----------|----------|---------------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------|------------|
|           |          |                                       |   | Conte-<br>-nance                     | Non<br>préemption | Préemption |
| 4225      | 02/12/14 | Filip Defeyter<br>Florence Caluwe     | 1 impasse des<br>Joncs                    | 10a34                                | 11/12/14          |            |
| 4226      | 02/12/14 | SCI ORANGE                            | 13-15 rue des<br>Américains               | 0a93,3a<br>19,3a56,<br>0a14,<br>1a95 | 08/01/15          |            |
| 4227      | 02/12/14 | SCI ORANGE                            | 13-15 rue des<br>Américains               | 0a93,3a<br>19,3a56,<br>0a14,<br>1a95 | 08/01/15          |            |
| 4228      | 03/12/14 | SCI ORANGE                            | 13-15 rue des<br>Américains               | 0a93,3a<br>19,3a56,<br>0a14,<br>1a95 | 08/01/15          |            |
| 4229      | 03/12/14 | SCI ORANGE                            | 13-15 rue des<br>Américains               | 0a93,3a<br>19,3a56,<br>0a14,<br>1a95 | 08/01/15          |            |
| 4230      | 03/12/14 | SCI les Oliviers<br>(Xavier Arnold)   | 66 boulevard de<br>Lorraine               | 18a18                                | 11/12/14          |            |
| 4231      | 04/12/14 | SARL T'                               | Rue des Cerises                           | 4a 41                                | 05/12/14          |            |
| 4232      | 06/12/14 | Denise Ehretsmann                     | Rue de la<br>Chapelle                     | 12a89                                | 11/12/14          |            |
| 4233      | 10/12/14 | Sté Cilgère Foncier                   | Lotissement le<br>Vallon                  | 7a 81ca                              | 11/12/14          |            |
| 4234      | 10/12/14 | M. et Mme Pierre<br>Walter            | 5 rue des<br>Muguets                      | 6a 88                                | 08/01/15          |            |
| 4235      | 10/12/14 | Denise Ehretsmann                     | 12 rue de la<br>Chapelle                  | 16a 62<br>16a62                      | 11/12/14          |            |
| 4236      | 15/12/14 | Marie-Louise<br>Slamnik               | 41 Chemin du<br>Felsberg                  | 7a 00                                | 08/01/15          |            |
| 4237      | 13/12/14 | Nicolas Dupont et<br>Leatitia Saunier | 20 lotissement<br>les Cappucines          | 6a 36                                | 08/01/15          |            |
| 4238      | 15/12/14 | David Rzegocki                        | 39 rue Lemire<br>Lotissement le<br>Vallon | 4a 20                                | 08/01/15          |            |

| DIA<br>N° | Reçue le | Vendeur                        | Lieu dit                  | Décision        |                   |            |
|-----------|----------|--------------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------|------------|
|           |          |                                |                           | Conte<br>-nance | Non<br>préemption | Préemption |
| 4239      | 16/12/14 | SCI CAROLINE                   | 1 rue<br>Peyerimhoff      | 21a 28          | 08/01/15          |            |
| 4240      | 16/12/14 | Consorts BOUR                  | 7 rue de la<br>Chapelle   | 8a 16           | 08/01/15          |            |
| 4241      | 16/12/14 | JCD CONSEIL                    | Lotissement le<br>Vermont | 7a 94<br>0a 07  | 08/01/15          |            |
| 4242      | 18/12/14 | SCI LIMA                       | 40 avenue<br>Clémenceau   | 3a 25           | 08/01/15          |            |
| 4243      | 22/12/14 | Pascal et Joëlle<br>Birgensler | 6 impasse<br>Franklin     | 6a 00           | 08/01/15          |            |
| 4244      | 27/12/14 | Chantal Schiffmann             | 23 rue d'Orléans          | 6a 31           | 08/01/15          |            |

Après quelques explications complémentaires de M. KIEFFER, l'assemblée prend acte de ce présent compte rendu.

Pour extrait conforme  
  
 Saint-Ayold le 25 février 2015  
 Le Maire,  
  
 A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoints (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphaël WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration**

**à des membres présents (4)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**

**à des membres présents (0)**

**3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN**

Exposé de M. le Maire.

Vu la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, relative au fonctionnement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-DRCL/1-051 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 portant création de la Communauté de communes du pays naborien, complété par les arrêtés préfectoraux n°2007-DRCLAJ/1-013 du 27 février 2007, n°2008-DRCLAJ/1-018 du 10 mars 2008 et n°2010-DCTAJ/1-014 du 18 mai 2010 et n°2011 du 23 décembre 2011 ;

Considérant l'intérêt d'élargir les compétences de la Communauté de communes du pays naborien en matière de compétences optionnelles portant sur la politique de la ville et notamment l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville ; l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et le programme d'actions défini dans le contrat de ville.

Considérant que la prise de compétence de la politique de la ville se substitue à la compétence optionnelle figurant à ce jour dans les statuts de l'intercommunalité naborienne, savoir :

- Mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale dans les domaines du développement économique et la politique de l'habitat et du cadre de vie ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire, séances du 27 novembre 2014, point n°14, portant homologation des modifications susvisées ;

Vu la lettre de notification de M. le Président de la Communauté de communes du pays naborien du 18 décembre 2014, qui sollicite les Conseils municipaux des communes du pays naborien en vue d'approuver la présente modification statutaire ;

M. le Maire de la Commune de Saint-Avoid invite le Conseil municipal à :

- 1) modifier et compléter les statuts de la Communauté de communes du pays naborien de la manière suivante :

## **II) GROUPES DE COMPETENCES OPTIONNELLES**

2ème groupe : Politique du logement et du cadre de vie :

Compétence existante à supprimer :

- Mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale dans les domaines du développement économique et la politique de l'habitat et du cadre de vie.

et à **remplacer** par :

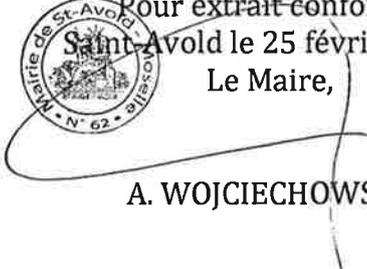
Nouvelle compétence proposée :

- Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions défini dans le contrat de ville.
- 2) Transmettre un exemplaire de la présente délibération à M. le Président de la Communauté de communes du pays naborien.

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 6 abstentions (M. BREM, Mme IMBAUT, M. LANG pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS).

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 25 février 2015  
Le Maire,  
  
A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
 (MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
*Yéronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphaël WITTMER*  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
*Michèle TIRONI JOUBERT*  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
 Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
 à des membres présents (4)**  
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
 M. WITTMER à Mme PISTER  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
 à des membres présents (0)**

**4. VERSEMENT D'AVANCES AUX ASSOCIATIONS « JEUNESSE et SPORTS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 :**

- **subvention de fonctionnement**
- **frais d'entretien des équipements sportifs**

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe.

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à la Circulaire n°3300 SG du 15 janvier 1988 relative aux attributions de subventions et aux orientations de la Charte de la vie associative adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 26 août 2003, des avances de subventions peuvent être consenties aux associations ayant fait une demande écrite, dans la limite de 50% maximum du montant versé en 2014.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir et d'autoriser le versement d'avances aux associations, selon les tableaux ci-après :

Pris l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et des Sports et de la commission des Finances ;

| SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - AVANCES 2015        |                                      |                 |                          |
|--|--------------------------------------|-----------------|--------------------------|
| IMPUTATION BUDGETAIRE                              | ASSOCIATIONS SPORTIVES               | SUBVENTION 2014 | MONTANT DE L'AVANCE 2015 |
| 65/401-6574  | UCBH                                 | 6 720 €         | 3 360 €                  |
|  | CERCLE NAUTIQUE                      | 3 490 €         | 1 745 €                  |
|  | JUDO CLUB et D.A.                    | 6 875 €         | 3 438 €                  |
|  | J.S. WENHECK                         | 5 010 €         | 2 505 €                  |
|  | CERCLE TENNIS DE TABLE               | 3 080 €         | 1 540 €                  |
|  | TENNIS CLUB                          | 3 905 €         | 1 953 €                  |
|  | ETOILE NABORIENNE                    | 12 005 €        | 6 003 €                  |
|  | ECOLE D'EQUITATION                   | 4 290 €         | 2 145 €                  |
| PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN - AVANCES 2015 |                                      |                 |                          |
| IMPUTATION BUDGETAIRE                              | ASSOCIATIONS SPORTIVES               | SUBVENTION 2014 | MONTANT DE L'AVANCE 2015 |
| 65/4121-6574                                       | TENNIS CLUB (tennis couverts)        | 9 500 €         | 4 750 €                  |
| 65/4142-6574                                       | ECOLE D'EQUITATION (centre équestre) | 7 551,32 €      | 3 776 €                  |

Il sera tenu compte de cette avance lors de l'attribution globale de subventions aux associations.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2015.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

(M. le Maire ne participe pas au vote de ce point).

Pour extrait conforme



Saint-Avold le 27 février 2015

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERRY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphaël WITTMER*  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
*Michèle TIRONI-JOUBERT*  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
 Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
 à des membres présents (4)**  
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
 M. WITTMER à Mme PISTER  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
 à des membres présents (0)**

**5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI INTERVIENNENT  
 DANS LE CADRE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS**

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur.

Vu la délibération en date du 23 septembre 2014, point n°13, relative à la valorisation des interventions des associations en fixant à 25 € net de l'heure leur participation aux ateliers péri-éducatifs, il est proposé de procéder à un 1<sup>er</sup> versement aux associations correspondant aux 2 premières périodes, à savoir du 3 novembre 2014 au 19 décembre 2014 et du 5 janvier 2015 au 6 février 2015, selon le tableau ci-dessous,

Pris l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances,

Il est à noter que les crédits seront prévus au BP 2015 chapitre 65/2551-6574.

**ATELIERS PERI-EDUCATIFS -  
 Périodes 1 et 2  
 (du 3 novembre 2014 au 6 février 2015)**

| Associations                               | Nombre de séances | Valorisation | Subventions allouées |
|--|-------------------|--------------|----------------------|
| P.A.I.S.                                   | 23                | 25 €         | 575,00 €             |
| Amici Miei                                 | 5                 | 25 €         | 125,00 €             |
| Avenir Bouliste Huchet                     | 7                 | 25 €         | 175,00 €             |
| UNICEF                                     | 5                 | 25 €         | 125,00 €             |
| Taekwondo-Haikido                          | 5                 | 25 €         | 125,00 €             |
| Judo Club St-Avold et Disciplines Associés | 17                | 25 €         | 425,00 €             |
| Basket Club                                | 10                | 25 €         | 250,00 €             |
| Club Handisport (sarbacane)                | 12                | 25 €         | 300,00 €             |
| Etoile Naborienne                          | 4                 | 25 €         | 100,00 €             |
| Jeunesse Sportive Wenheck-Carrière         | 5                 | 25 €         | 125,00 €             |
| Club Cœur et Santé                         | 7                 | 25 €         | 175,00 €             |
| Apprends-moi ta langue                     | 11                | 25 €         | 275,00 €             |
| Cercle d'Escrime                           | 12                | 25 €         | 300,00 €             |
| Bibliothèque pour Tous                     | 23                | 25 €         | 575,00 €             |
| <b>TOTAL</b>                               |                   |              | <b>3 650,00 €</b>    |

-----discussion-----

Envoyé en préfecture le 02/03/2015

Reçu en préfecture le 02/03/2015

Affiché le 02/03/2015

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Ayôld le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christiane THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (4)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**6. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2015 A L'HARMONIE DE SAINT-AVOLD**

Exposé de Mme JOHO, conseillère municipale, en remplacement de M. WITTMER, conseiller municipal, absent, ayant donné procuration.

A l'instar des années précédentes, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance sur subvention à l'Harmonie de Saint-Avold.

Après avis favorable de la commission de la culture, il vous est ainsi demandé d'accepter dès à présent pour 2015, le versement d'une avance de 50 % de la subvention obtenue en 2014, soit 48 000 € x 50 % = 24 000 €.

Il sera bien entendu tenu compte de cette avance lors de l'attribution de la subvention pour l'exercice 2015.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2015 sur le compte 65/3112 - 6574.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mirelle STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphaël WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
*Michèle TIRONI-JOUBERT*  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration**

**à des membres présents (4)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**

**à des membres présents (0)**

**7. CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – FESTIVAL JEUNE PUBLIC 2015**

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe.

Le Centre culturel Pierre Messmer et la Maison des Jeunes et de la Culture, de la Ville de Saint-Avold, sont partenaires dans l'organisation du 9<sup>ème</sup> Festival Jeune Public « LES PASSERELLES » qui se déroulera du lundi 23 mars au jeudi 02 avril 2015.

A cette occasion, 15 représentations sont programmées en salle François Truffaut et à la M.J.C de Saint-Avold.

Dans le cadre du partenariat dont les modalités sont précisées par une convention, le Centre Culturel prend à sa charge les cachets et déplacements des artistes et les taxes relatives aux droits d'auteur excepté pour la représentation « tout public » du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 entièrement gérée par la M.J.C.

La M.J.C a également à sa charge l'ensemble des dépenses d'hébergement et de restauration des artistes.

La billetterie pour l'ensemble des représentations scolaires est assurée par le Centre culturel et la Ville encaissera la totalité des recettes. La M.J.C sera chargée de la billetterie pour le spectacle « tout public » du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 et encaissera la recette.

Il vous est proposé, après avis favorables des commissions de la culture et des finances :

- de fixer les tarifs comme suit :
  - 4 € pour les élèves des établissements de SAINT-AVOLD ;
  - 5 € pour les élèves des établissements extérieurs, qui seront accueillis en fonction des places disponibles,

- d'autoriser l'encaissement de ces recettes par le biais de la régie de recettes des spectacles du Centre culturel,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat et tous documents relatifs aux spectacles programmés,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015 :
  - article - 011/0 - 6042 pour les dépenses relatives aux cachets
  - article - 011/0 - 6251 pour les dépenses relatives aux frais de déplacement
  - article - 011/0 - 637 pour les dépenses relatives aux droits d'auteur
  - article - 70/0 - 7062 pour les recettes

Le tableau récapitulatif des spectacles du Festival figure ci-après ainsi que la convention de partenariat. Il est précisé que les éléments relatifs à certains spectacles peuvent faire l'objet de modifications.

| Jour / date / horaire (2015) |       |       | lieu           | spectacle                                 | séance      | âge    | billetterie     |
|------------------------------|-------|-------|----------------|---|-------------|--------|-----------------|
| Lundi                        | 23/03 | 9h00  | MJC            | Le thé d'Alice                            | scolaire    | 3 et + | Centre culturel |
| Lundi                        | 23/03 | 10h30 | MJC            | Le thé d'Alice                            | scolaire    | 3 et + | Centre culturel |
| Mardi                        | 24/03 | 9h15  | MJC            | Nanukuluk l'enfant sauvage                | scolaire    | 8 et + | Centre culturel |
| Mardi                        | 24/03 | 14h00 | MJC            | Nanukuluk l'enfant sauvage                | scolaire    | 8 et + | Centre culturel |
| Mardi                        | 24/03 | 10h00 | Salle Truffaut | Mais qu'est-ce qu'elle dit cette morale ? | scolaire    | 6 et + | Centre culturel |
| Mardi                        | 24/03 | 14h00 | Salle Truffaut | Mais qu'est-ce qu'elle dit cette morale ? | scolaire    | 6 et + | Centre culturel |
| Jeudi                        | 26/03 | 9h15  | Salle Truffaut | Zazie et Max                              | scolaire    | 6 et + | Centre culturel |
| Jeudi                        | 26/03 | 14h00 | Salle Truffaut | Zazie et Max                              | scolaire    | 6 et + | Centre culturel |
| Lundi                        | 30/03 | 9h15  | MJC            | Sherlock Holmes son dernier coup d'archet | scolaire    | 7 et + | Centre culturel |
| Lundi                        | 30/03 | 14h00 | MJC            | Sherlock Holmes son dernier coup d'archet | scolaire    | 7 et + | Centre culturel |
| Mercredi                     | 01/04 | 14h30 | Salle Truffaut | Le courrier des enfants                   | Tout public | 7 et + | MJC             |
| Jeudi                        | 02/04 | 9h15  | Salle Truffaut | Le courrier des enfants                   | scolaire    | 7 et + | Centre culturel |
| Jeudi                        | 02/04 | 14h00 | Salle Truffaut | Le courrier des enfants                   | scolaire    | 7 et + | Centre culturel |
| Jeudi                        | 02/04 | 09h00 | MJC            | Lola fait son numéro                      | scolaire    | 3 et + | Centre Culturel |
| Jeudi                        | 02/04 | 10h30 | MJC            | Lola fait son numéro                      | scolaire    | 3 et + | Centre Culturel |

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**POUR L'ORGANISATION DU 9<sup>ème</sup> FESTIVAL JEUNE PUBLIC LES PASSERELLES**

**DU LUNDI 23 MARS AU JEUDI 02 AVRIL 2015**

**Entre les soussignés :**

La Ville de SAINT-AVOLD 36 boulevard de Lorraine 57500 SAINT-AVOLD, représenté par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire de la Ville de SAINT-AVOLD, ci-après dénommé l'Organisateur,

et

la MJC, 1 rue de la Chapelle, 57500 SAINT-AVOLD, représenté par M. Gilbert HEYMES, en qualité de Président.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Obligations des organisateurs :**

**Art. 1<sup>er</sup> : Objet du contrat**

La Ville de Saint-Avold engage un partenariat avec la MJC, pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du Festival Jeune Public « LES PASSERELLES » programmé du lundi 23 mars au jeudi 02 avril 2015 avec des représentations en salle Truffaut du Centre Culturel Pierre Messmer et à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Avold.

**Art. 2 : Rémunération**

La Ville de Saint-Avold prend à sa charge le cachet des artistes, les frais de déplacement et les droits d'auteur, à l'exception de la représentation « tout public » programmée le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 14h30 en salle François Truffaut.

**Art. 3 : Règlement**

La Ville effectuera les règlements par mandatement sur régie d'avances ou virement administratif.

**Art 4 : Billetterie**

La Ville assurera la billetterie exceptée pour la représentation « tout public » programmée le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 14h30 en salle François Truffaut.

**Art. 5 : Recettes**

La Ville encaissera la totalité des ventes de billets exceptée la représentation « tout public » programmée le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 14h30 en salle François Truffaut.

**Art. 6 : Hébergement et catering**

La MJC prend à sa charge l'hébergement et les repas des artistes.

**Art. 7 : Accueil**

Les co-organisateurs assureront l'accueil sur les divers lieux de manifestation.

**Art. 8 : Technique**

L'ensemble des spectacles sont autonomes, la technique est prise en charge par chacune des compagnies.

La présente convention est établie en deux (2) exemplaires originaux

Fait à Saint-Avold, le 29 janvier 2015

Pour la Ville de Saint-Avold  
Le Maire  
A. WOJCIECHOWSKI

Pour la MJC de Saint-Avold  
Le Président  
G. HEYMES

\*\*\*\*\*

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERYC  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphael WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
*Michèle TIRONI-JOUBERT*  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration**

**à des membres présents (4)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**  
**à des membres présents (0)**

**8. VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Conformément à la Circulaire n°3300 SG du 15 janvier 1988 relative aux attributions de subventions et aux orientations de la Charte de la Vie associative adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 26 août 2003, des avances sur subventions sont consenties aux associations dans la limite de 50% maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent, octroyées sur demande écrite à M. le Maire.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement des avances de subvention aux associations déclinées ci-dessous :

| SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT              |                       |                         |                             |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|
| ASSOCIATIONS                               | IMPUTATION BUDGETAIRE | MONTANT SUBVENTION 2014 | AVANCES SUR SUBVENTION 2015 |
| Maison des Jeunes et de la Culture         | 65/332-6574           | 115 100,00 €            | 57 550,00 €                 |
| Prévention Animation et Insertion Sociale  | 65/331-6574           | 150 781,00 €            | 75 390,00 €                 |
| Comité Inter-associations Jeanne d'Arc     | 65/334-6574           | 8 184,00 €              | 4 092,00 €                  |
| Comité Inter-associations Carrière/Wenheck | 65/334-6574           | 8 184,00 €              | 4 092,00 €                  |
| Comité Inter-associations Huchet           | 65/334-6574           | 8 184,00 €              | 4 092,00 €                  |
| Amicale du Personnel municipal             | 65/5203-6574          | 202 920,00 €            | 101 460,00 €                |
| Office du Tourisme                         | 65/952-65738          | 117 765,00 €            | 58 882,00 €                 |

Les avances seront déduites des subventions attribuées lors de la répartition globale des subventions aux associations courant 2015.

Les crédits seront à prévoir au budget primitif 2015.

----discussion----

**Décision du Conseil municipal** : Adoptée à la majorité.

Abstentions (3) : M. MALICK, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS).

N'ont pas participé au vote : M. le Maire, M. BREM, M. GAUDIG, M. BRETTNACHER, Mme IMBAUT.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 16 mars 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christlan THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (4)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**9. RECONDUCTION DU PRINCIPE DES BOURSES INITIATIVES AU TITRE DE  
L'EXERCICE 2015 ET ATTRIBUTION POUR EXERCICE 2015.**

Exposé de M. THIERCY, adjoint, rapporteur.

Par délibération du 27 février 2002 point n°8, le conseil municipal instituait une action intitulée « *bourses Initiatives* » en faveur des adolescents et jeunes adultes sous la forme d'une participation financière pour la réalisation d'un projet qu'il soit économique, social, culturel, sportif ou autre.

La Commission vie associative propose de reconduire cette aide financière pour l'exercice 2015 dans les mêmes conditions que les années passées, à savoir :

- Aide plafonnée à 1 524,49 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet
- Somme égale à celle octroyée par le sponsor.

Compte tenu de ce qui précède votre assemblée est appelée à approuver le principe de reconduction des « *bourses Initiatives* » et après avis favorables des commissions compétentes, à accorder les participations financières ci-dessous :

| Noms prénoms   | Projet                                      | Participation financière<br>Sponsor | Participation financière<br>Ville |
|----------------|---|-------------------------------------|-----------------------------------|
| BOULOGNE Loïc  | Formation<br>professionnelle, BPJEPS        | 400,00 €<br>CTMI                    | 400,00 €                          |
| GNIECH David   | Projet professionnel,<br>permis cariste     | 300,00 €<br>A.C.A.S.A.              | 300,00 €                          |
| OUHDACHI Fasih | Projet professionnel,<br>permis de conduire | 409,00 €<br>CIEB                    | 409,00 €                          |

Les crédits seront prévus au budget primitif 2015 au chapitre 65/90 - article 6574.

**Décision du Conseil municipal :** Adoptée à la majorité. Abstentions (3) M. MALICK, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS).

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphaël WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (4)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**10. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2015 A L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » (MULTI-ACCUEIL).**

Exposé de Mme PISTER, adjointe, rapporteur.

Comme chaque début d'année, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance sur subvention aux associations.

Aussi vous est-il demandé d'accepter le principe de l'application de cette mesure en autorisant dès à présent pour l'année 2015 le versement d'une avance à l'association « Arc en Ciel » gestionnaire du Multi-accueil, égale à 50 % de la subvention versée au titre de l'année 2014 (288 000 €), soit 144 000 €.

La dépense sera à imputer au Chapitre 65-64 Article 6574 du budget de l'exercice 2015.

**Décision du Conseil municipal** : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christlan THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphaël WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
*Michèle TIRONI-JOUBERT*  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration**

**à des membres présents (4)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**11. DOMAINE : ACQUISITION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE AGENCE DE LA CAISSE  
D'EPARGNE SITUÉS 68 RUE DE LA CARRIERE**

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint, rapporteur.

La commune de Saint-Avold souhaite acquérir les locaux de l'ancienne agence de la Caisse d'Epargne sis 68 rue de la Carrière en vue d'y installer un local associatif et un distributeur de billets.

Ces locaux, constituant les lots 16 et 17 et les lots annexes parkings 612 et 613 de la copropriété de l'immeuble 68 rue de la Carrière, sont cadastrés :

Ban de Saint-Avold  
Lieu-dit « rue de la Carrière »  
Section 18 n° 392 - 16a 65ca

Une offre de cession a été faite à la commune au prix de 60 000€. L'estimation domaniale du 08 juillet 2014 conclut à une valeur vénale de 65 000€.

Ainsi, vos commissions foncier/opérations immobilières vous proposent de délibérer comme suit :

- a) d'acquérir pour le compte de la commune les biens et droits immobiliers appartenant à la CAISSE d'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 446.876.700 euros dont le siège social est à METZ (Moselle), 5 Parvis des Droits de l'Homme, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de METZ sous le numéro 775 618 622. Ce bien est situé dans l'ensemble immobilier sis 68 rue de la Carrière sur un terrain d'assiette cadastré :

**Ban de Saint-Avold**  
**Lieudit « rue de la Carrière »**  
**Section 18 n° 392 - 16a 65ca**

et désigné comme suit :

- AU SOUS SOL :  
un espace de stockage, une cuisine, une salle informatique, une salle d'eau, 2 WC  
formant le lot n° 16 d'une surface de 64.47m<sup>2</sup>
- AU REZ DE CHAUSSEE :  
un local à usage commercial et de bureau formant le lot n° 17 d'une surface de  
68.7m<sup>2</sup>
- Les parkings formant les lots annexes n° 612 et 613 (faisant partie du lot 61)

et

les 397/10 000ème des parties communes  
les 399/10 000ème des parties communes

- b) d'accepter le prix de 60 000€ (SOIXANTE MILLE), validé par France Domaine le  
08 juillet 2014, étant précisé que ce prix intègre les meubles et immeubles par  
destination ;
- c) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir sachant que les frais  
d'acte sont à la charge de la commune et que les crédits nécessaires seront à  
prévoir au BP 2015 chap 21/713-2138.

----discussion----

**Décision du Conseil municipal** : Adoptée à la majorité.

Abstentions (4) : M. BREM, Mme IMBAUT, M. LANG pour lui et sa mandante  
Mme TIRONI JOUBERT.

Contre (3) : M. MALICK, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_12  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 11 - ACQUISITION LOCAUX CAISSE  
EPARGNE RUE DE LA CARRIERE  
Classification matières/sous-matières: 3.1  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-  
VS\_61\_2015\_\_12-DE

Envoyé en préfecture le 02/03/2015

Reçu en préfecture le 02/03/2015

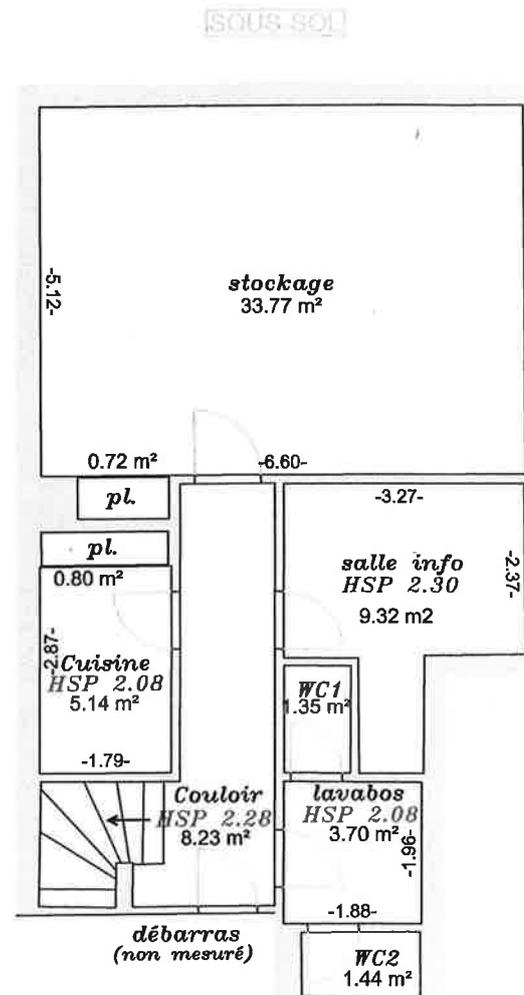
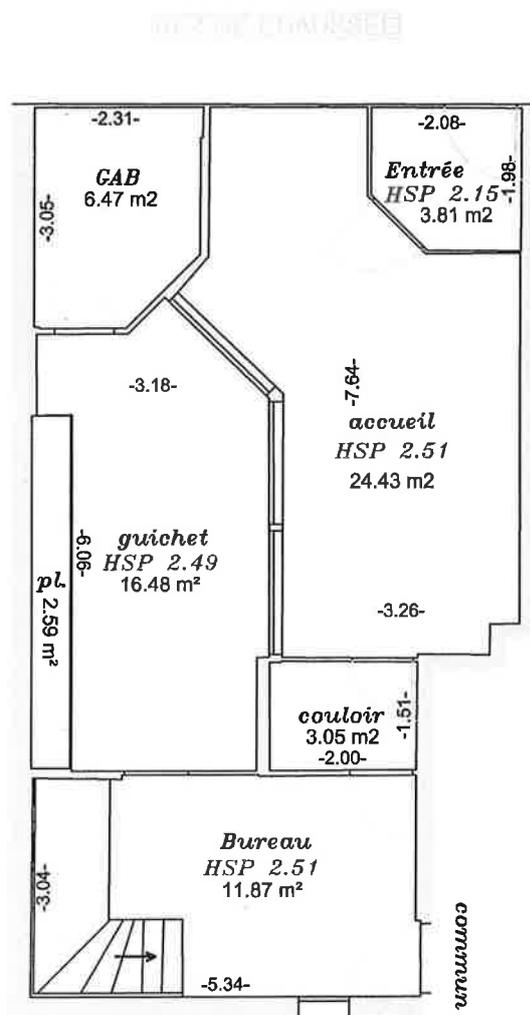
Affiché le 02/03/2015

Ville de SAINT-AVOLD  
68, rue de la Carrière  
References cadastrales : Section 18 n°392

**PLAN ETAT DES LIEUX**

Propriété de la C.E.L.C.A.

LOTS 16 et 17



Cabinet DEMANGE et associés  
SARL de géomètre expert foncier

REMIREMONT : 12 bis rue du Général Leclerc - Tel : 03.29.62.02.40 - Fax : 03.29.62.57.62  
GERARDMER : 15, rue Lucienne - Tel : 03.29.63.05.81 - Fax : 03.29.60.84.41  
E-mail : demange.geometre@wanadoo.fr

Echelle : 1/100

Dossier AB631-1 (T.B.)-11/02/2010

Modifié le 26 mars 2010



Envoyé en préfecture le 02/03/2015

Reçu en préfecture le 02/03/2015

Affiché le 02/03/2015

Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_12  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 11 - ACQUISITION LOCAUX CAISSE  
EPARGNE RUE DE LA CARRIERE  
Classification matières/sous-matières: 3.1  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_12-DE



Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_12  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 11 - ACQUISITION LOCAUX CAISSE  
EPARGNE RUE DE LA CARRIERE  
Classification matières/sous-matières: 3.1  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_12-DE



Envoyé en préfecture le 02/03/2015

Reçu en préfecture le 02/03/2015

Affiché le 02/03/2015

Foncia

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
LORRAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

METZ, le 08/07/2014



DIVISION DOMAINE

1, rue François de Curel  
B.P.41054  
57036 METZ CEDEX

Réception sur rendez-vous

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Brigitte RAMEL  
Téléphone : 03.87.52.96.63  
Télécopie : 03 87 52.96.84  
Courriel : brigitte.ramel@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire  
Mairie de Saint-Avold  
36 bld de LORRAINE  
BP 10019  
57 501 SAINT-AVOLD



V/Réf. : Votre demande du 31/03/2014 (dossier complet le 03/07/2014)

N/Réf. : Évaluation n°2014-606V0536

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé mon avis sur la valeur vénale du bien désigné ci-après :

**COMMUNE : SAINT-AVOLD**

**Propriétaire présumé** : à vérifier au livre Foncier

**Références cadastrales**: section 18 parcelle 392.

**Nature du bien** : Ancien locaux de la Caisse d'épargne, situés 68 rue de la carrière. .

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu des données les plus récentes du marché immobilier local en possession du service la valeur vénale de ce bien à l'état libre s'établit à :

**65 000€HT**

Cette évaluation est valable pour une durée d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Régional  
et par délégation,  
L'Inspecteur,

  
Brigitte RAMEL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (29)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (20)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphaël WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (4)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (4)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**12. OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT A REALISER PAR NEOLIA POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS 2 RUE LEMIRE A SAINT-AVOLD**

Exposé de Mme LAUER, conseillère municipale.

Par lettre du 16 décembre 2014, la société d'HLM NEOLIA sollicite la garantie communale totale pour un emprunt de 289 670€, destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements, 2 rue Lemire à Saint-Avold.

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier, a émis un avis favorable à cette demande et vous propose de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société d'HLM NEOLIA, tendant à obtenir la garantie communale pour la réalisation d'un emprunt de 289 670€, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt signé entre la société d'HLM NEOLIA, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Ville de Saint-Avold accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 289 670€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de quatre lignes de prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements à Saint-Avold, ancien presbytère.

Article 2 : les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 :

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Ligne du prêt                       | PLUS   |
| Montant                             | 99 479,00€   |
| Périodicité des échéances           | annuelle   |
| Durée totale                        | 40 ans   |
| Index                               | Livret A   |
| Taux d'intérêt actuariel annuel     | Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60%<br><i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>  |
| Profil d'amortissement              | Amortissement déduit avec intérêts différés<br><i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>   |
| Modalité de révision                | Double révisabilité limitée  |
| Taux de progressivité des échéances | De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)<br><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i> |

Ligne du prêt 2 :

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Ligne du prêt                       | PLUS Foncier   |
| Montant                             | 54 656,00€   |
| Périodicité des échéances           | annuelle   |
| Durée totale                        | 50 ans   |
| Index                               | Livret A   |
| Taux d'intérêt actuariel annuel     | Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60%<br><i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>  |
| Profil d'amortissement              | Amortissement déduit avec intérêts différés<br><i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>   |
| Modalité de révision                | Double révisabilité limitée  |
| Taux de progressivité des échéances | De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)<br><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i> |

Ligne de prêt 3 :

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Ligne du prêt                       | PLAI   |
| Montant                             | 89 969,00€   |
| Périodicité des échéances           | annuelle   |
| Durée totale                        | 40 ans   |
| Index                               | Livret A   |
| Taux d'intérêt actuariel annuel     | Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20%<br><i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>  |
| Profil d'amortissement              | Amortissement déduit avec intérêts différés<br><i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>   |
| Modalité de révision                | Double révisabilité limitée  |
| Taux de progressivité des échéances | De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)<br><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i> |

Ligne du prêt 4

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Ligne du prêt                       | PLAI Foncier   |
| Montant                             | 45 566,00€   |
| Périodicité des échéances           | annuelle   |
| Durée totale                        | 50 ans   |
| Index                               | Livret A   |
| Taux d'intérêt actuariel annuel     | Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20%<br><i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>  |
| Profil d'amortissement              | Amortissement déduit avec intérêts différés<br><i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>   |
| Modalité de révision                | Double révisabilité limitée  |
| Taux de progressivité des échéances | De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)<br><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i> |

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_14  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 13 - CREATION COMMISSION  
COUVERTURE COMPLEMENTAIRE ET  
PREVOYANCE AGENTS VILLE  
Classification matières/sous-matières: 5.3  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_14-DE

Envoyé en préfecture le 02/03/2015

Reçu en préfecture le 02/03/2015

Affiché le 02/03/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (27)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (7)**

René STEINER  
~~Yahia TLEMSANI~~  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (19)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
~~Sylvie BOISSENOT~~  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (6)**

**Absent(s) ayant donné procuration**

**à des membres présents (4)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**

**à des membres présents (2)**

M. TLEMSANI  
Mme BOISSENOT

**13. CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE DE CONVENTION DE PARTICIPATION  
POUR LA COUVERTURE COMPLEMENTAIRE DE SANTE ET DE PREVOYANCE  
POUR LES AGENTS DE LA VILLE**

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011/1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 14 novembre 2012 et du 10 juillet 2013 ;

Considérant la nécessité de créer une nouvelle commission de la convention de participation, suite aux élections municipales de mars 2014 ;

Il vous est proposé :

1. de créer une commission de la convention de participation pour la couverture complémentaire de santé et de prévoyance pour les agents de la Ville, composée comme suit :

Président :

M. Christian THIERCY,

Membres titulaires :

M. Yahia TLEMSANI

M. Michel KIEFFER

M. André WILMOUTH

Mme Valérie SAUERWEIN

Mme Françoise KIEFER

Membres suppléants :

Mme Mireille STELMASZYK

M. Gérard BRETTNACHER

M. Jean-Pierre HOFFMANN

Mme Sylvie HUSIC

Mme Danièle TOURY

2. d'associer des membres à voix consultative en la personne :

- du comptable public de la Commune, ou son délégué ;
- du représentant du ministre chargé de la concurrence (DDCCRF).

Les compétences de la commission sont les suivantes :

- la commission intervient dans le suivi des conventions de participation santé (Publiservices / MIE) et prévoyance (Publiservices / Mutuelle Générale), notamment lors de la présentation annuelle du compte de résultat.
- la commission donnera son avis sur les moyens d'information et les procédures que les adjudicataires, souhaitent mettre en œuvre, ainsi que sur toute augmentation des tarifs (conformément aux prescriptions du cahier des charges).
- la commission procède, le cas échéant (nouvelle procédure) à l'ouverture des plis, à la vérification de la liste des candidats admissibles (examen de leurs garanties professionnelles et financières, respect de leurs obligations légales et de leur aptitude à assurer les prestations envisagées) et donne son avis sur les offres, conformément aux critères définis dans le décret 2011/1474 du 08 novembre 2011.

3. d'approuver le fonctionnement de cette commission selon la procédure ci-dessus.

----discussion----

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

M. TLEMSANI et Mme BOISSENOT ont quitté momentanément la salle et par conséquent n'ont pas participé au vote de ce point.



Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (27)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
~~Yahia TLEMSANI~~  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christiane THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (19)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
~~Sylvie BOISSENOT~~  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
~~Michèle TIRONI-JOUBERT~~  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (6)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (4)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. LANG  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (2)**  
M. TLEMSANI  
Mme BOISSENOT

**14. ENVIRONNEMENT - RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE - NOMINATION  
D'UN ESTIMATEUR POUR LES DEGATS DE GIBIERS ROUGES**

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe, rapporteur.

En application du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 annexé à l'arrêté n° 2014-DDT-SERAF-UFC N° 55 du 25 juillet 2014 et modifié par l'arrêté n° 2014-DDT-SERAF-UFC N° 56 du 29 juillet 2014, et vu l'article R229.8 du code de l'environnement relatif aux dégâts causés par les gibiers, il s'avère nécessaire de désigner un estimateur, devant être choisi hors de la commune.

Compte-tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission de l'environnement, il vous est demandé d'approuver la nomination de M. DANIEL Hervé demeurant 3 rue Laurilla à 57420 VERNY, expert près de la Cour d'Appel de Metz, en tant qu'estimateur pour les dégâts de gibiers rouges pour le bail du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 (9 ans).

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.**

M. TLEMSANI et Mme BOISSENOT ont quitté momentanément la salle et par conséquent n'ont pas participé au vote de ce point.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance ordinaire du lundi 23 février 2015

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphael WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**15. ENVIRONNEMENT - ENQUETE PUBLIQUE - PROJET D'EXPLOITATION D'UN  
PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE ZIMMING, BOUCHEPPORN ET  
NARBFONTAINE**

Exposé de M. HELFENSTEIN, Conseiller municipal, rapporteur.

Par arrêté préfectoral n°2015-BAEAT-1 du 19 janvier 2015, a été ordonnée une enquête publique sur la demande présentée par la société Centrale Eolienne de Mottenberg en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Zimming, Bouchepporn et Narbéfontaine.

La période relative à la consultation du public est du 10 février au 13 mars 2015 inclus.

M. Pascal SCHUSTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

La Commune siège de l'enquête est Zimming.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les mairies de Zimming, Bouchepporn et Narbéfontaine ou les adresser au commissaire enquêteur.

Il est proposé au conseil municipal de la Ville de Saint-Avold de donner un avis favorable à la demande présentée par la société Centrale Eolienne de Mottenberg, sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

----discussion----

**Décision du Conseil municipal** : Adoptée à la majorité.

M. BREM, Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT, M. LANG, M. MALICK, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS, ne participent pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAVDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**16. ENVIRONNEMENT - CHEMIN PIETONNIER RELIANT LE PARC DU TYROL A LA  
CITE HUCHET - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE L'ONF, LA COMMUNE DE  
HAUTE-VIGNEULLES ET LA VILLE DE SAINT-AVOLD.**

Exposé de Mme JOHO, conseillère municipale, rapporteur.

Par délibération du 6 octobre 2008, point 12, l'assemblée du Conseil municipal a autorisé le Maire à comparaître à la signature d'une convention à titre précaire et révocable autorisant la Ville à occuper un terrain de 560 m<sup>2</sup> sis en parcelle n°18 de la forêt communale de Haute-Vigneulles, sur les territoires et ban de la ville de Saint-Avold, à l'usage de chemin de liaison.

La dernière convention en date, conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 est arrivée à expiration au 31 décembre 2012.

Afin de maintenir le chemin de liaison, il convient aujourd'hui de régulariser et de reconduire les dispositions passées par le biais d'une nouvelle convention présentant les caractéristiques suivantes :

- l'autorisation accorde comme par le passé le droit d'emprunter la parcelle 18 de la forêt communale de Haute-Vigneulles d'une emprise de 560 m<sup>2</sup>.
- l'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable pour une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2021.
- l'autorisation est soumise à la condition qu'une redevance annuelle de 140 € soit versée à la caisse de M. le Trésorier de Faulquemont.

Il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document contractuel qui s'avèrerait nécessaire.
- de prévoir annuellement les crédits précités lors du vote du budget primitif.

Décision du Conseil municipal: Après quelques explications complémentaires de M. le Maire, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

Paramètre de la transaction :

Type de transaction: Transmission d'actes

Nature de l'acte: Deliberations

Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_17

Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01

Objet: POINT 16 - CHEMIN PIETONNIER RELIANT

PARC TYROL ET C.E.H. - CONVENTION

Classification matières/sous-matières: 7.10

Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_17-DE

Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_17  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 16 - CHEMIN PIETONNIER RELIANT  
PARC TYROL ET C.E.H. - CONVENTION  
Classification matières/sous-matières: 7.10  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_17-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 02/03/2015

Reçu en préfecture le 02/03/2015

Affiché le 02/03/2015

RECUEIL  
13 NOV. 2015  
ONF METZ  
HAUTEVIG\*906

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE HAUTE VIGNEULLES

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
DT LORRAINE – POLE CONCESSIONS  
SITE DE METZ

CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAIN  
EN FORET COMMUNALE DE HAUTE VIGNEULLES  
D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

L'an deux mille quatorze, le .....*dix*..... du mois de *novembre*

ENTRE :

La Commune de 57690 HAUTE-VIGNEULLES – 2 rue Principale, représentée par son Maire Madame Danièle Staub agissant es qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 9 Septembre 2013.

Assisté de Monsieur Jacques Beckel, Directeur de l'Agence de METZ dont les bureaux sont situés 1 rue Thomas Edison – 57070 METZ représentant l'Office National des Forêts.

D'une part,

La Commune de Saint-Avold représentée par son Maire Monsieur André Wojciechowski - 36, boulevard de Lorraine 57500 SAINT-AVOLD appelé le bénéficiaire dans les dispositions qui suivent,

D'autre part,

Lesquels ont exposé ce qui suit :

**EXPOSE**

La commune de Saint-Avold sollicite le renouvellement de la convention expirée l'autorisant à occuper un terrain de 560 m2 en forêt communale de Haute-Vigneulles.

**Considérant que :**

- actuellement, l'occupation de terrain ne semble pas être de nature à nuire ou gêner les peuplements ou la gestion forestière proprement dite,

l'Office National des Forêts ayant été consulté, la Commune de Haute Vigneulles accepte de donner à titre précaire et révocable une suite favorable à la demande de la Commune de Saint-Avoid.

Ceci exposé, les comparants sont convenus de ce qui suit :

**CONVENTION**

**ARTICLE 1 :** La commune de Saint-Avoid est autorisée à occuper un terrain de 560 m<sup>2</sup> dans la parcelle 18 de la forêt communale de Haute Vigneulles : Commune de situation Haute Vigneulles références cadastrales : section 46 parcelle 317 Lieudit Parc du Tyrol.

Cette occupation de terrain permet le maintien d'un chemin piétonnier (215 m de long et 2,60 m de large) de liaison entre la parcelle du Tyrol et la Cité Emile Huchet, et d'y maintenir des bancs de repos et un éclairage public alimenté par des câbles souterrains.

La présente autorisation est accordée à titre personnel à la commune de Saint-Avoid Elle ne peut être ni louée, ni cédée.

Tout usage lucratif ou commercial est interdit.

Les dispositions en matière de propriété commerciale ou de baux ruraux ne sont pas applicables à la présente convention et le bénéficiaire ne pourra pas s'en prévaloir pour notamment obtenir des indemnités en cas de résiliation pour quelque cause que ce soit de ladite convention.

La présente convention ne préjuge pas de la situation du bénéficiaire au regard des lois et règlements en vigueur auxquels il lui appartient de se conformer.

**ARTICLE 2 :** L'occupation de terrain susvisée est accordé rétroactivement à compter **du 1er Janvier 2013 pour 9 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2021.**

**ARTICLE 3 :** La présente convention sera résiliée de plein droit immédiatement et sans indemnité, à la demande de la Commune après consultation de l'Office National des Forêts :

- en cas de besoin lié au service forestier,
- en cas de non respect par le bénéficiaire d'une seule des clauses du présent document,
- en cas de perte par le bénéficiaire de la qualité ayant permis l'octroi de l'autorisation,

**ARTICLE 4 :** La présente autorisation est accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 140 euros le 1<sup>er</sup> Janvier à la Caisse de Monsieur le Trésorier de Faulquemont.

**ARTICLE 5 :** Le bénéficiaire prendra la chose mise à sa disposition dans l'état où elle se trouve. Quelle que soit la circonstance, il s'oblige à ne pas exercer de recours contre l'Office National des Forêts ou la Commune, en vue d'obtenir des travaux d'amélioration, de réparation ou autres.

En revanche, il sera tenu d'exécuter à toute réquisition du service forestier les travaux nécessaires à la réparation des dégradations liées à la présente autorisation de passage en tréfonds. Cette réquisition comportera obligatoirement une estimation du montant des travaux. Faute par le bénéficiaire de satisfaire à cette condition dans le mois suivant la réquisition, l'Office National des Forêts ou la Commune y pourvoira aux frais du bénéficiaire.

**ARTICLE 6 :** L'Office National des Forêts ayant été consulté, le bénéficiaire pourra, après avoir obtenu au préalable l'accord écrit de la commune, établir à ses frais de nouvelles installations, effectuer des transformations ou améliorations.

Toute installation ou construction établie sans autorisation, comme toute utilisation irrégulière des lieux pourront être constatées, en tout temps, par les ingénieurs et préposés de

l'Office National des Forêts qui provoqueront les mesures qu'ils jugeront utiles, comportant éventuellement la résiliation immédiate de la présente convention.

A l'expiration de la présente autorisation ou à sa résiliation pour quelque cause que ce soit, le bénéficiaire s'engage à remettre les lieux en leur état initial, dans un délai de 1 mois. Il ne pourra pas réclamer d'indemnité pour les constructions ou améliorations qu'il aura effectuées. Il devra démonter avec remise en état des lieux les bâtiments ou installations qu'il aura édifiés.

**ARTICLE 7 :** Le bénéficiaire s'oblige à ne pas rechercher la responsabilité de la Commune et de l'Office National des Forêts pour trouble ou privation de jouissance pour quelque cause que ce soit, incident ou accident survenu tant à ses personnels ou matériels qu'aux tiers.

Le bénéficiaire est responsable civilement de tous les dommages et sinistres qui peuvent survenir dans l'immeuble concédé. Il se déclare notamment solidairement responsable des dommages causés par toute personne qu'il aura introduite dans l'immeuble.

L'occupant prendra fait et cause pour la Commune ou l'Office National des Forêts au cas où leur responsabilité serait recherchée à quelque titre que ce soit, par des tiers à l'occasion de l'exercice de cette convention.

**ARTICLE 8 :** Le bénéficiaire prendra une assurance responsabilité civile pour les installations décrites à l'article 1 de la présente convention, afin de couvrir les dégâts qui pourraient être occasionnés au patrimoine forestier à l'occasion des travaux de mise en place ou d'entretien.

**ARTICLE 9 :** Le bénéficiaire s'engage à laisser visiter les lieux mis à sa disposition, en tout temps par les ingénieurs et les préposés de l'Office National des Forêts.

**ARTICLE 10 :** Le bénéficiaire paiera toutes les taxes et contributions afférentes à cette occupation.

**ARTICLE 11 :** Les frais et droit des présentes seront à la charge du bénéficiaire.

**ARTICLE 12 :** Pour tout ce qui n'est pas prévu par la présente convention, les parties se référeront aux règles applicables en matière de contrat administratif.

FAIT A METZ, LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE HAUTE VIGNEULLES

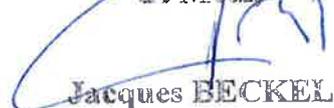


Michèle STAUB

LE BENEFICIAIRE  
LE MARIE DE LA COMMUNE  
DE SAINT AVOLD

LE DIRECTEUR D'AGENCE  
DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le Directeur de l'Agence  
de Metz



Jacques BECKEL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (28)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christlan THIERYC  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Yvonique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (19)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Paschal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
~~Jean-Claude BREM~~  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
~~Dominique LANG~~  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (5)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (2)**  
M. BREM  
M. LANG

**17. ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE LA VILLE**

Exposé de M. VUKOJEVIC, adjoint, rapporteur.

Par délibérations des 14 décembre 1951 et 7 avril 1954, le Conseil municipal instituait « la Médaille de la Ville » pour rendre un hommage au profit des personnes qui se sont illustrées par des mérites particuliers dans différents domaines de la vie municipale.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, j'ai le plaisir de proposer à votre assemblée l'attribution de cette distinction à :

- M. Jeannot Djakulovic, impliqué dans la vie associative de Jeanne d'Arc ;
- M. Roger Rauh, gardien de stade bénévole à l'entretien du stade de Jeanne d'Arc ;
- M. Jean Pierre Merlin, trésorier de l'Etoile Naborienne ;
- M. Jean Altpeter, entraîneur de gardiens de football à 80 ans ;
- M. Joseph Magagnien, ancien président de la Jeunesse Sportive du Wenheck ;
- Mme Christiane Schneider très impliquée dans la vie paroissiale à l'église du centre ;
- M. Jean Paul Levy pour son implication dans la vie commerciale de la cité ;
- M. André Nuss, bénévole à l'Association Loisirs Vétérans (ALV) Wehneck et au Comité Inter Associations ;
- M. Philippe Normano, pour son aide apportée au Restos du cœur à la période de Noël ;

- M. Pierre Lehnhard, pour son implication et celle de son entreprise dans l'embellissement de la ville ;
- Mme Irène Gorgol, pour son action bénévole dans la vie associative à Jeanne d'Arc et son engagement municipal en tant que conseillère ;
- M. Bernard Shorp , ancien président du Tennis Club de Saint-Avold ;
- M. Etienne Rotar, organiste à l'église de Huchet ;
- M. Jean-Claude Figiel, trésorier de l'Association Bien Vivre Au Langacker (ABVAL) ;
- M. Jean Claude Funfschilling, ancien premier adjoint et président de l'amicale des retraités ;
- M. Remi Seiler, engagé dans la vie paroissiale ;
- M. Jacques Urschel, médecin retraité.

----Discussion----

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

M. BREM, Mme IMBAUT, M. LANG et Mme TIRONI JOUBERT ne participent pas au vote de ce point.

MM. BREM et LANG ont quitté momentanément la salle, avant le vote de ce point.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_18  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 17 - ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE  
LA VILLE  
Classification matières/sous-matières: 8.9  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphane COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**18. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - REVISION DES TARIFS**

M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur.

Au conservatoire, l'ensemble des tarifs sections « *musique et danse* » a été reconsidéré en 2009.

Leur réévaluation importante (+ 20 %) a été échelonnée sur 3 années scolaires (de 2009 à 2012).

Pour mémoire, les frais d'écolage sont décomposés en :

- droits d'inscription (droits payés en début de chaque année scolaire),
- frais de scolarité (= frais de cours) à régler annuellement ou par trimestre.

Trois « zones » de tarification sont prévues depuis 2009 : les élèves résidant à Saint-Avold, ceux résidants dans la CCPN, ceux résidants hors CCPN.

Outre ces trois zones de tarification, en section « *musique* » les tarifs sont modulés au prorata de la durée des cours.

1. En section « *danse* », il conviendrait, pour ce qui concerne les frais de scolarité, d'appliquer également ce principe de tarification ajustée au prorata de la durée des cours.
2. Une nouvelle activité s'est ouverte au conservatoire : la classe « *danse contemporaine* ». Elle peut se pratiquer, en option, en sus de la danse classique, ou en discipline chorégraphique principale.

Après avis favorable de vos commissions de la culture et des finances, il vous est proposé :

1. La réévaluation des frais de scolarité en « *danse classique* »
2. La tarification des frais de scolarité en « *danse* » + « *option danse contemporaine* »
3. La tarification des frais de scolarité en « *danse contemporaine* »,

selon tableaux en annexe ; ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

----discussion----

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.**



Pour extrait conforme

Saint-Avold le 27 février 2015

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

Paramètre de la transaction :

Type de transaction: Transmission d'actes

Nature de l'acte: Deliberations

Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_19

Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01

Objet: POINT 18 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

ET DE DANSE - REVISION DES TARIFS

Classification matières/sous-matières: 7.1

Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_19-DE

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE****I. Proposition de Tarification pour les FRAIS DE SCOLARITE :****1. Danse Classique : Elèves de Saint - Avold**

|                   |                            |                |
|-------------------|----------------------------|----------------|
| Durée du cours :  | <b>1 heure /semaine :</b>  | <b>27,87 €</b> |
| Durée des cours : | <b>2 heures /semaine :</b> | <b>37,28 €</b> |
| Durée des cours : | <b>3 heures /semaine :</b> | <b>42,00 €</b> |

**Proposition de Tarification pour les FRAIS DE SCOLARITE :****2. Danse Classique : Elèves de la CCPN**

|                   |                            |                |
|-------------------|----------------------------|----------------|
| Durée du cours :  | <b>1 heure /semaine :</b>  | <b>47,38 €</b> |
| Durée des cours : | <b>2 heures /semaine :</b> | <b>63,37 €</b> |
| Durée des cours : | <b>3 heures /semaine :</b> | <b>70,00 €</b> |

**Proposition de Tarification pour les FRAIS DE SCOLARITE :****3. Danse Classique : Elèves hors CCPN**

|                   |                            |                |
|-------------------|----------------------------|----------------|
| Durée du cours :  | <b>1 heure /semaine :</b>  | <b>52,95 €</b> |
| Durée des cours : | <b>2 heures /semaine :</b> | <b>70,83 €</b> |
| Durée des cours : | <b>3 heures /semaine :</b> | <b>80,00 €</b> |

Paramètre de la transaction :

Type de transaction: Transmission d'actes

Nature de l'acte: Deliberations

Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_19

Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01

Objet: POINT 18 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

ET DE DANSE - REVISION DES TARIFS

Classification matières/sous-matières: 7.1

Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_19-DE

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE****II. Proposition de Tarification pour les FRAIS DE SCOLARITE :****Danse Classique + Danse Contemporaine en option****1. Elèves de Saint Avold**

|                                |  |                |
|--------------------------------|--|----------------|
| Durée hebdomadaire des cours : | <b>3 heures : 2 h (Class.) + 1 h (Contemporain )</b> | <b>42,00 €</b> |
|--------------------------------|--|----------------|

|                                |   |                |
|--------------------------------|---|----------------|
| Durée hebdomadaire des cours : | <b>4 h 30 : 3 h (Class.) + 1 h 30 (Contemporain )</b> | <b>47,00 €</b> |
|--------------------------------|---|----------------|

**Proposition de Tarification pour les FRAIS DE SCOLARITE :****Danse Classique + Danse Contemporaine en option****2. Elèves de la CCPN**

|                                |   |                |
|--------------------------------|---|----------------|
| Durée hebdomadaire des cours : | <b>3 heures : 2 h (Class.) + 1 h (Cont. )</b> | <b>70,00 €</b> |
|--------------------------------|---|----------------|

|                                |  |                |
|--------------------------------|--|----------------|
| Durée hebdomadaire des cours : | <b>4 h 30 : 3 h (Class.) + 1 h 30 (Cont. )</b> | <b>80,00 €</b> |
|--------------------------------|--|----------------|

**Proposition de Tarification :****Danse Classique + Danse Contemporaine en option****3. Elèves hors CCPN**

|                                |   |                |
|--------------------------------|---|----------------|
| Durée hebdomadaire des cours : | <b>3 heures : 2 h (Class.) + 1 h (Cont. )</b> | <b>80,00 €</b> |
|--------------------------------|---|----------------|

|                                |  |                |
|--------------------------------|--|----------------|
| Durée hebdomadaire des cours : | <b>4 h 30 : 3 h (Class.) + 1 h 30 (Cont. )</b> | <b>90,00 €</b> |
|--------------------------------|--|----------------|

Paramètre de la transaction :

Type de transaction: Transmission d'actes

Nature de l'acte: Deliberations

Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_19

Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01

Objet: POINT 18 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

ET DE DANSE - REVISION DES TARIFS

Classification matières/sous-matières: 7.1

Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_19-DE

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE****III. Proposition de Tarification pour les FRAIS DE SCOLARITE :****1. Danse Contemporaine : Elèves de Saint - Avold**

|                  |                           |                |
|------------------|---------------------------|----------------|
| Durée du cours : | <b>1 heure /semaine :</b> | <b>27,87 €</b> |
|------------------|---------------------------|----------------|

|                  |                              |                |
|------------------|------------------------------|----------------|
| Durée du cours : | <b>1 heure 30 /semaine :</b> | <b>32,00 €</b> |
|------------------|------------------------------|----------------|

**Proposition de Tarification pour les FRAIS DE SCOLARITE :****2. Danse Contemporaine : Elèves de la CCPN**

|                  |                           |                |
|------------------|---------------------------|----------------|
| Durée du cours : | <b>1 heure /semaine :</b> | <b>47,38 €</b> |
|------------------|---------------------------|----------------|

|                  |                              |                |
|------------------|------------------------------|----------------|
| Durée du cours : | <b>1 heure 30 /semaine :</b> | <b>52,00 €</b> |
|------------------|------------------------------|----------------|

**Proposition Tarification :****3. Danse Contemporaine : Elèves hors CCPN**

|                  |                           |                |
|------------------|---------------------------|----------------|
| Durée du cours : | <b>1 heure /semaine :</b> | <b>52,95 €</b> |
|------------------|---------------------------|----------------|

|                  |                              |                |
|------------------|------------------------------|----------------|
| Durée du cours : | <b>1 heure 30 /semaine :</b> | <b>60,00 €</b> |
|------------------|------------------------------|----------------|

Paramètre de la transaction :

Type de transaction: Transmission d'actes

Nature de l'acte: Deliberations

Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_19

Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01

Objet: POINT 18 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

ET DE DANSE - REVISION DES TARIFS

Classification matières/sous-matières: 7.1

Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_19-DE

Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_20  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 19 - FOURNITURE GAZ ET  
ELECTRICITE - LANCEMENT APPEL  
D'OFFRES  
Classification matières/sous-matières: 1.1  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_20-DE

Envoyé en préfecture le 02/03/2015  
Reçu en préfecture le 02/03/2015  
Affiché le 02/03/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance ordinaire du lundi 23 février 2015

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILLI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphael WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**19. FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS DE  
LA VILLE DE SAINT-AVOLD - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT**

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

Vu l'article 25 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'article L.331 et L.444-5 du code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Saint-Avold a des besoins en matière d'achat de gaz et d'électricité ainsi que de services en matière d'efficacité énergétique,

En raison de la libéralisation de la fourniture de gaz et d'électricité, la ville de Saint-Avold doit procéder à une mise en concurrence des fournisseurs de gaz et d'électricité pour l'alimentation des bâtiments communaux.

Par conséquent, il convient de lancer un appel d'offres conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 du Code des marchés publics pour les sites dont la consommation annuelle de gaz naturel est supérieure à 30 000 kwh, ainsi que pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure à 36 kva.

Le Conseil municipal est appelé à :

- approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 8, 33, 57 à 59 du code des marchés publics en vue de la désignation d'un fournisseur de gaz naturel et d'électricité pour des bâtiments de la ville de Saint-Avold ;
- autoriser le maire à signer avec le contractant retenu suite à la mise en concurrence, les marchés, ou accords-cadres, correspondant aux besoins de la commune et tous documents y relatifs ;
- habilitier le maire ou son représentant à relancer le marché sous la forme négociée en cas d'appel d'offres infructueux ;
- exécuter des prestations assujetties à l'inscription et à la réalisation annuelle des crédits correspondants aux différents budgets de la ville.

Décision du Conseil municipal: Après quelques explications complémentaires de M. KIEFFER, sa proposition, soumise à un vote à main levée, est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

Paramètre de la transaction :  
Type de transaction: Transmission d'actes  
Nature de l'acte: Deliberations  
Numéro de l'acte: VS\_61\_2015\_\_20  
Date de la décision: 2015-02-23 00:00:00+01  
Objet: POINT 19 - FOURNITURE GAZ ET  
ELECTRICITE - LANCEMENT APPEL  
D'OFFRES  
Classification matières/sous-matières: 1.1  
Identifiant unique: 057-215706060-20150223-VS\_61\_2015\_\_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Véronique BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphael WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphanie COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**20. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015**

Exposé de M. le Maire.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article 37 du règlement intérieur du Conseil municipal font obligation à la commune d'organiser un débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Il s'agit, comme vous le savez, d'instaurer un débat au sein de l'assemblée communale sur la stratégie budgétaire de la ville, en s'appuyant notamment sur une analyse succincte des exercices précédents et en esquissant les principales orientations qui devraient présider à l'élaboration du budget primitif 2015.

Le présent document doit être considéré comme un outil neutre d'informations permettant de dégager des tendances et des évolutions sur des chiffres clés indispensables à l'élaboration du budget primitif 2015. Je vous rappelle que ce présent débat ne donne pas lieu à un vote.

Après avoir brièvement rappelé le cadre de ce débat, je vous propose de retenir plusieurs postulats de base que la ville s'attache à respecter à savoir :

- la fiscalité,
- les dépenses de fonctionnement,
- la gestion de la dette,
- les volumes d'investissement.

**1) La fiscalité**

En 2014, les taux applicables aux trois taxes de la fiscalité locale :

- 22,18% pour la taxe d'habitation (taux moyen national en 2013 : 23,88%)
- 5,79% pour la taxe foncière (bâti) (TMN 2013 - 20,11%)
- 70,44% pour la taxe foncière (non bâti) (TMN 2013 - 48,94%)

La fiscalité professionnelle a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Naborien au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ces taux ne seront pas augmentés en 2015 pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

**2) Produit des taxes directes locales de 2013 à 2014**

Suite à la suppression de la taxe professionnelle :

| OBJET   | MONTANT (en euros)   |                      |
|---|----------------------|----------------------|
|   | Année 2013           | Année 2014           |
| Taxe d'habitation                                 | 3 813 025            | 3 793 840            |
| Taxe foncière (bâti)                              | 1 863 110            | 1 945 562            |
| Taxe foncière (non bâti)                          | 123 432              | 127 599              |
| Cotisation foncière des entreprises               | Transférée à la CCPN | Transférée à la CCPN |
| I.F.E.R.  | CCPN                 | CCPN                 |
| C.V.A.E.  | CCPN                 | CCPN                 |
| D.C.R.T.P.  | 1 356 151            | 1 354 774            |
| Versement GIR                                     | 2 576 556            | 2 576 556            |
| SOUS TOTAUX                                       | 9 732 274            | 9 798 331            |
| Fonds de péréquation(FPIC)                        | -199 468             | -366 104             |
| Dégrèvements taxe habitation<br>logements vacants | -16 445              | -29 748              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                              | <b>9 516 361</b>     | <b>9 402 479</b>     |

**3) dépenses de fonctionnement (réelles/en €)**

| Année | Prévisions    | Réalisations  |
|-------|---------------|---------------|
| 2013  | 27 600 607,70 | 26 177 469,71 |
| 2014  | 27 429 940,99 | 26 626 320,74 |

**4) Intérêts de la dette de 2013 à 2015 (en €) budget principal + budgets annexes**

| Année | Intérêts payés |
|-------|----------------|
| 2013  | 615 266,72     |
| 2014  | 635 435,80     |
| 2015  | 634 858,10     |

**5) Encours de la dette de 2013 à 2015 (en €) budget principal + budgets annexes**

| Au 1 <sup>er</sup> janvier | Capital restant dû | Soit dette/habitant          |
|----------------------------|--------------------|------------------------------|
| 2013                       | 17 842 549,26      | 1066,95 (s/16723 habitants)  |
| 2014                       | 19 356 561,78      | 1157,48 (s/16 723 habitants) |
| 2015                       | 20 177 288,98      | 1197,88 (s/16 844 habitants) |

(Selon la classification de la charte de bonne conduite, tous les emprunts contractés par la ville à la date du 01.01.2015 sont des emprunts à taux fixe simple ou taux variable simple).

**6) Volumes d'investissement (dépenses d'équipement/en €)**

| Année | Prévisions   | Réalisations |
|-------|--------------|--------------|
| 2013  | 9 452 003,45 | 5 470 809,84 |
| 2014  | 8 425 300,91 | 5 337 257,25 |

**7) Budget primitif 2015**

Après être sortie de la récession en 2013, la zone euro montre à nouveau des signes de faiblesse. Le PIB n'a que très faiblement progressé au T3-2014 / 0,2 % en variation trimestrielle.

La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (proche de 0,8 % en moyenne actuelle), toujours pénalisée par le désendettement public et privé. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient que faiblement augmenter. De plus, le potentiel de croissance de la zone euro est faible : les gains de productivité ne progressent que modestement et la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme ne passera que par un redémarrage de l'investissement productif, qui reste encore trop faible. La croissance de la zone euro pourrait toutefois être aidée à court terme par la dépréciation du taux de change et la baisse du prix du pétrole si ces tendances s'intensifiaient.

Les mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, pacte de responsabilité,...) n'auront pas un effet immédiat sur la croissance. L'idée sous-jacente est de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

L'amputation de la DGF de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 et de 3,67 milliards sur la seule année 2015 touche toutes les collectivités. Pour Saint-Avoid, cela se traduira par une baisse estimée à près de 700 000€ -soit environ 45 %- par rapport à la DGF 2014 (1 540 049€)

Au final, les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes. Les recherches d'économies déjà engagées et la mutualisation seront nécessairement poursuivies et renforcées dans notre commune, pour y faire face.

Il convient de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et de chercher à faire des économies. Chaque service municipal est appelé à faire un effort particulier. Nous garderons un budget primitif offensif et réaliste compte tenu de la conjoncture afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

Dans ce contexte, il vous est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale en 2015, les taux resteront donc stables.

En 2015, les priorités en matière d'investissements en fonction des dotations seront :

- création d'une cuisine avec amélioration de l'existant - Foyer Huchet,
- Travaux de voirie et de réseaux divers,
- Continuité du programme du plan handicap,
- Continuité du programme de conformité des équipements et poursuite du programme de vidéosurveillance,
- Réfection de la toiture du COSEC,
- Remplacement du chauffage au gymnase La Fontaine,
- Extension du cimetière de Dourd'hal.

En tout état de cause, la même rigueur sera appliquée à l'élaboration des budgets annexes.

\*\*\*\*\*

---discussion---

M. BREM déplore le fait qu'aucune feuille de route ne soit établie concernant les économies d'énergie qui peuvent être réalisées sur les bâtiments communaux.

M. le Maire réplique que « la chasse au gaspi » est l'une de ses priorités pour l'année 2015. A ce propos, il charge M. THIERCY et Mme STELMASZYK d'étudier avec leurs services respectifs, les solutions qui peuvent être envisagées pour réduire la consommation énergétique sur les bâtiments communaux. Il cite l'exemple de la salle du conseil, qui nécessite des travaux de remplacement de fenêtres et précise que pour des travaux de cette ampleur, il est nécessaire de calculer la rentabilité par rapport à l'investissement et le temps nécessaire pour obtenir l'équilibre budgétaire de cet investissement.

M. BREM partage cet avis et indique qu'il existe aussi des dispositifs qui permettent de réguler, de façon programmée, la température des chaudières.

M. le Maire réplique qu'une étude sera faite afin de trouver toutes les solutions envisageables visant à réduire le coût des consommations énergétiques, bâtiment par bâtiment.

Concernant la circulation, M. BREM constate qu'à certaines heures de la journée celle-ci est saturée surtout lorsqu'on se dirige vers la nationale. Il relève qu'à cet endroit, le terre-plein central ne sert à rien et pourrait au contraire, laisser la place à une voie de dégagement, pour ceux qui se dirigent alors vers le centre-ville.

M. le Maire explique qu'il a confié à ses services, il y a plus d'un an, le soin de réétudier le plan de circulation afin d'apporter des solutions pertinentes, tant pour les commerçants du centre-ville que pour les usagers ; la consigne principale étant de faciliter l'accès au centre-ville. Selon lui, la circulation dans certains secteurs de la ville doit effectivement être repensée et des aménagements vont s'imposer, tels que des déplacements d'éclairage, de bacs à ordures, aménagement de trottoirs etc...

Il précise que ces études vont se poursuivre encore sur 2015 et 2016.

M. LANG souhaite obtenir le détail des travaux de voirie envisagés pour 2015 ainsi que les solutions prévues pour résoudre les besoins croissants de places en crèche. Il constate que le projet d'extension de la crèche existante n'est plus d'actualité aujourd'hui.

M. le Maire explique que la subvention d'équilibre versée à la halte-garderie est de l'ordre de 300 000 euros, montant qui serait forcément en augmentation si l'extension de la crèche devait se réaliser, d'où l'importance de bien étudier le projet avant, compte tenu en plus, de la baisse de la DGF pour 2015 et les années à venir.

Ceci dit, il précise que ce projet n'est pas abandonné pour autant, la prudence étant de mise, il préfère se donner un peu de temps pour étudier d'autres pistes telles que des crèches privées de petites tailles, maisons d'accueil familial ou la création d'une structure intercommunale. Il indique que plusieurs projets pertinents sont déjà en cours d'études, il est toutefois important selon lui, de se donner le temps pour ne pas faire d'erreur.

Concernant les travaux de voirie, M. le Maire indique que c'est l'urgence qui prime, c'est-à-dire, seront prioritaires, les travaux inhérents à l'usure du bitume puis, Les Coccinelles 2 et la rue de l'Hôpital. Pour cette dernière, il explique qu'il est nécessaire d'examiner correctement les lieux avant le démarrage des travaux et prévoir, un, voire plusieurs échappatoires afin que les riverains ne soient pas bloqués par les engins de chantier le temps des travaux.

Il précise aussi que des travaux de voirie sont nécessaires à la rue de la Carrière et rue de Niedeck ainsi que dans le secteur de la rue Patton, avec la démolition du pont.

Il explique ensuite que la démolition de deux bâtiments du côté du Château d'eau est toujours prévue et précise que le devenir de ce secteur est encore en discussion.

Pour finir sur cette question, il indique qu'il souhaite déployer un véritable plan d'actions visant à redorer l'image du quartier de la Carrière et en finir avec l'insécurité de ce secteur.

Concernant l'endettement, Mme IMBAUT constate qu'il augmente alors que les investissements diminuent. Elle souhaite des explications.

M. le Maire réitère ses propos précédents et réplique que les dotations diminuent et les bénéficiaires d'aides sociales augmentent, soit entre 1400 et 1500 personnes qui attendent qu'on leur vienne en aide. Ajouté à cela, il précise qu'il y a également, entre autres, le financement de la mise en place du périscolaire.

Selon Mme IMBAUT, cela signifie que la cause d'un tel endettement est due au financement des dépenses de fonctionnement.

M. le Maire répond que les dépenses sociales ont augmenté à cause de la crise et ce constat personne ne peut le nier.

Mme IMBAUT réplique que cela ne « représente pas des millions ».

M. le Maire acquiesce mais précise en revanche qu'à partir du mois de juin, les personnes en difficulté, bénéficiaires d'aides sociales, ne peuvent plus compter sur le Conseil général. Aussi, il demande à Mme IMBAUT s'il faut pour autant abandonner toutes ces personnes. Il propose aux élus présents de se pencher sur cette question et d'aller rencontrer ces personnes en difficulté pour mieux se rendre compte de la situation d'urgence et les conditions de vie de certains.

Parallèlement aux problèmes liés au secteur social, M. le Maire précise que rentrent également dans les dépenses de fonctionnement, toutes les actions et dispositifs mis en place en matière de sécurité, avec des policiers municipaux qui travaillent de jour comme de nuit.

Pour finir avec cette question, il précise qu'ajoutés à cela, il y a également toutes les dépenses liées aux nombreuses écoles, cantines scolaires, périscolaire etc... soit les actions liées aux activités de la vie de chacun.

Mme IMBAUT regrette le manque d'investissement.

M. le Maire indique que les actions qu'il vient de décrire sont prioritaires et vu le manque de moyens indéniable, c'est vers l'essentiel et l'indispensable qu'il faudra se diriger.

Mme TIRONI JOUBERT constate qu'à une époque la ville avait « *un bas de laine* » qu'elle aurait dû mieux maîtriser lorsque la crise a démarré et éviter de dépenser l'argent dans les fêtes, réceptions et cérémonies.

M. le Maire répond que ce poste ne représente même pas 1%. Parallèlement à cela, M. le Maire rappelle les nombreux recours déposés par Mme TIRONI JOUBERT et son groupe, qui ont lourdement impacté le budget de la ville.

Mme TIRONI JOUBERT relève ensuite qu'il est prévu la création d'une cuisine avec amélioration de l'existant au foyer de la cité Emile Huchet. Elle dit être surprise par ce projet dans la mesure où la ville a racheté le matériel de cuisine du restaurant City Cook pour 190 000 euros, destiné à la cuisine du foyer de Huchet.

M. le Maire répond que la rénovation de la cuisine du foyer est attendue depuis de nombreuses années par les utilisateurs comme par M. BREM, qui en a souvent parlé.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 12 mars 2015  
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christlan THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphaël WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**  
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**POINT SUPPLEMENTAIRE (PS1)**

**SUBVENTION A L'ASBH - INTEGRATION DES FEMMES ET DES HOMMES IMMIGRES  
SAINT-AVOLD 2014**

Exposé de Mme PISTER, adjointe, rapporteur.

Suite à une demande sur le quartier Carrière/Wenheck, l'ASBH a mené durant l'année 2014, une action d'alphabétisation, pour palier la défection de l'ATMF, qui ne souhaitait plus poursuivre cette activité.

L'animation a eu lieu tous les lundis et mardis, de 13h30 à 16h30, hors vacances scolaires, au sein du centre social du Wenheck.

Pour l'année 2014, l'ASBH a déposé un dossier de subvention de cette action auprès de l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Action intégrée au CUCS), mais celle-ci n'a pas été retenue.

La Ville de Saint-Avold souhaite participer au financement de cette action, au titre de l'année 2014, eu égard au succès de l'atelier et le bénéfice apporté aux habitants concernés.

Aussi, il vous est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'ASBH, pour l'action « alphabétisation des femmes et des hommes immigrés » sur le quartier carrière/Wenheck, au titre de l'année 2014.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 - chapitre 65 - 5206 - article 6574.

**Décision du Conseil municipal** : Adoptée à la majorité.

Abstentions (3) M. MALICK, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI r

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance ordinaire du lundi 23 février 2015

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphael WITTMER~~  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (3)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (0)**

**POINT DIVERS / QUESTION ORALE N°1 - REPONSE DE M. LE MAIRE A  
M. JEAN-CLAUDE BREM DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR ».**

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. Jean-Claude BREM du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courrier réceptionné le 18 février 2015, une question en ces termes :

*Monsieur le Maire,*

*Objet : question à mettre dans les points divers du conseil municipal du lundi 23 février 2015.*

*« Suite à la vente de leur terrain d'entraînement, les activités du club canin ont été provisoirement transférées sur le site Ardant du Pic.*

*L'estimation des travaux engendrés par ce transfert était de l'ordre de 35 000 €.*

*Les travaux étant effectués, quel est le montant exact de ceux-ci et quelles ont été les entreprises intervenantes.*

*Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations ».*

*Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»  
Jean-Claude BREM, Conseiller municipal*

Voici ma réponse :

Monsieur Jean-Claude BREM,

Comme vous le savez, l'implantation de la nouvelle clinique Saint-Nabor a connu de multiples péripéties dues notamment aux recours déposés.

Ces recours ont eu pour effet de freiner le projet, mais l'opiniâtreté des dirigeants de la clinique, la volonté des élus de la majorité municipale, le soutien des financeurs et la compréhension de l'association du club canin ont permis d'avancer malgré tout.

Aujourd'hui, les travaux de la clinique avancent à grands pas, grâce à notre volonté de faire, d'investir, de chercher des solutions, de se battre pour dynamiser notre ville et de faire travailler nos entreprises.

Ce volontarisme a pour objectif de favoriser l'emploi et de créer une dynamique sociale et économique qui profite à l'ensemble de nos citoyens. Ce volontarisme a également un sens pour le maintien à Saint-Avoid d'une offre de soin de qualité.

La nouvelle clinique Saint-Nabor ouvrira bientôt ses portes pour le bien de tous les naboriens et de tous les habitants du territoire.

Pour cette installation, il a été nécessaire de déménager le club canin. Les travaux dus au déménagement se chiffrent aujourd'hui à 53 900,00 €.



Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI ✕

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
*Yvonne BOUR-MAS*

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
*Raphael WITTMER*  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
*Stéphane COLBUS*  
Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration**

**à des membres présents (3)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
M. WITTMER à Mme PISTER  
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**

**à des membres présents (0)**

**POINT DIVERS / QUESTION ORALE N°2 - REPONSE DE M. LE MAIRE A  
MME MICHELE TIRONI-JOUBERT DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR ».**

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Michèle TIRONI-JOUBERT du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courrier réceptionné le 18 février 2015, une question en ces termes :

*Objet : question à mettre dans les points divers du conseil municipal du lundi 23 février 2015.*

« Monsieur,

*Des personnes ayant postulé pour faire partie du conseil des seniors n'ont toujours pas eu de réponse à ce jour. Pouvez-vous nous dire quels sont les critères retenus pour être sélectionnés ?*

*Les personnes non retenues peuvent-elles espérer recevoir un courrier notifiant votre décision ?*

*Par avance, nous vous remercions pour vos explications.*

*Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées ».*

*Michèle TIRONI-JOUBERT»*

Voici ma réponse :

Madame,

J'accuse réception de votre courrier en date du 18 février 2015, par lequel vous me faites part de vos interrogations relatives à la constitution du Conseil Municipal des Séniors.

Je vous confirme que j'ai réceptionné deux candidatures écrites, auxquelles je me suis empressé de répondre.

La première demande a pu être honorée par une réponse favorable.

Malheureusement, la seconde candidature écrite, quoique fort intéressante et motivée, m'est parvenue alors que la liste était déjà complète.

Madame JOUBERT, il s'agit aujourd'hui de renouveler le Conseil Municipal des Séniors. Je vous rappelle que celui-ci est une instance facultative et consultative, mais néanmoins voulue et soutenue par mon assemblée.

Je puis également vous assurer que les membres de ce Conseil sont parfaitement représentatifs de la population naborienne, dans le souci du respect de la démocratie.



Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI ↓

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du lundi 23 février 2015**

**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (30)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (8)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERCY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
~~Véronique BOUR-MAS~~

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (21)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
~~Raphaël WITTMER~~  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
~~Stéphanie COLBUS~~  
 Nathalie PIGEOT

**Absents (3)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
 à des membres présents (3)**  
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI  
 M. WITTMER à Mme PISTER  
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
 à des membres présents (0)**

**POINT DIVERS / QUESTION ORALE N°3 - REPONSE DE M. LE MAIRE A  
 MME MONIQUE IMBAUT DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR ».**

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Monique IMBAUT du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courriel réceptionné le 19 février 2015, une question en ces termes :

« *Monsieur le Maire,*

*Objet : question à mettre dans les points divers du conseil municipal du lundi 23 février 2015.*

*Dans l'article 31 du règlement intérieur du Conseil municipal, il est question de notre participation à la rédaction du magazine initiatives+.*

*Aucun numéro n'est paru depuis votre investiture.*

*Nous souhaiterions pouvoir nous exprimer sur les réalisations et la gestion des conseils municipaux sur le site de la mairie, indépendamment du magazine, comme le prévoit l'article 2121-2-1 du CGCT.*

*Aussi, pouvez-vous Monsieur le Maire, nous affirmer que cette modification du règlement intérieur instituant l'expression des conseillers municipaux d'opposition sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ?*

*Respectueusement. »*

*Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»  
 Monique IMBAUT, Conseillère municipale*

Voici ma réponse :

Madame,

Je vous confirme, en réponse à votre courriel du 19 février 2015, que le règlement intérieur prévoira un espace d'expression sur le site internet de la ville comme le prévoit l'article L 2121 - 27 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le règlement modifié sera soumis au vote lors d'un prochain conseil.



Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 27 février 2015  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI ↓